

CONSTRUCTION
DE DÉFENSE
CANADA



DEFENCE
CONSTRUCTION
CANADA

**RAPPORT
ANNUEL
2022-2023**

INÉBRANLABLES



Construction extérieure du nouveau complexe de Recherche et développement pour la défense Canada à Valcartier, au Québec. Cette installation de pointe certifiée LEED d'une valeur de 144 M\$ et d'une superficie de 31 000 m² comprendra 80 laboratoires. Il s'agit d'un prototype unique au monde. En appui à la Stratégie fédérale de développement durable, le bâtiment obtiendra le niveau argent de certification LEED.

CONTENTS

| | |
|--|-----------|
| Profil de la société | 4 |
| Points saillants de l'exercice 2022-2023 | 14 |
| Pleins feux sur les réalisations | 15 |
| Message de la présidente du conseil d'administration | 16 |
| Message du président et premier dirigeant | 17 |
| Projets d'infrastructure de défense et d'environnement | 18 |
| Rapport de gestion | 20 |
| 1.0 Contexte opérationnel et structure | 20 |
| 2.0 Intégrité et éthique | 23 |
| 3.0 Participation de CDC à des activités sectorielles | 24 |
| 4.0 Cadre stratégique | 28 |
| 5.0 Gestion des risques | 42 |
| 6.0 Résultats financiers | 43 |
| Gouvernance | 52 |
| États financiers | 56 |



Michael Leitch, coordonnateur, Services de construction à CDC Wainwright, en Alberta, effectue les tâches finales pour le nouveau centre communautaire à Wainwright. Érigé sur le tracé de l'emplacement d'origine, le centre de 1 700 m² constitue une amélioration importante qui profitera non seulement aux membres des FAC, mais aussi à leurs familles.

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Construction de Défense Canada (CDC, ou la Société) est une société d'État dont l'objectif est de mener à bien l'approvisionnement et la réalisation de projets d'infrastructure et d'environnement de défense. Son mandat premier est de répondre aux besoins en matière d'infrastructure, de biens immobiliers et d'environnement du ministère de la Défense nationale (MDN) et des Forces armées canadiennes (FAC) en offrant des services de consultation, de planification conjointe, d'approvisionnement et de gestion dans le cadre de marchés de défense.

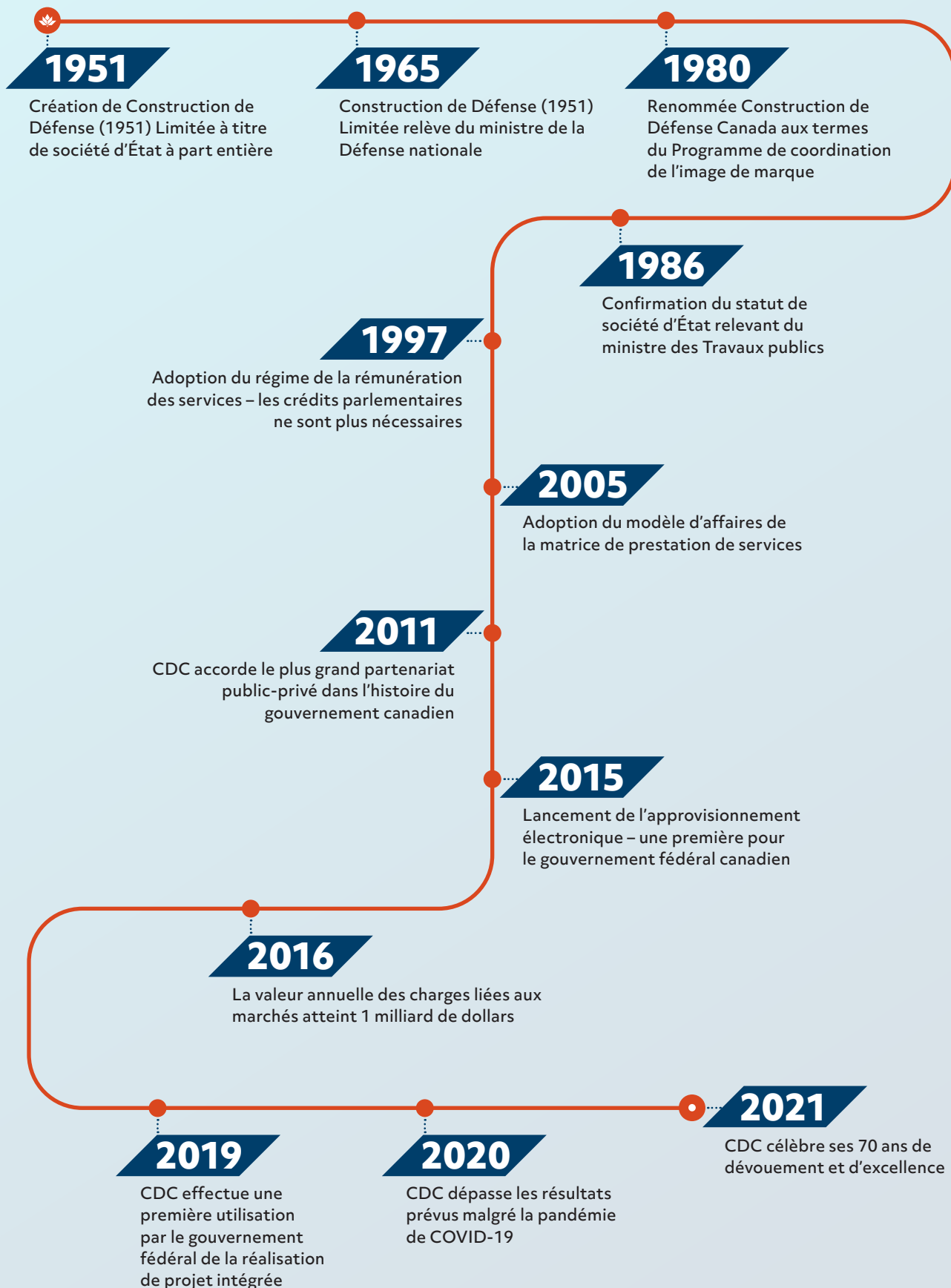
Depuis sa fondation, CDC fournit un soutien au gouvernement du Canada, y compris à ses ministères et organismes, tant au pays qu'à l'étranger. Nous comptons actuellement deux grands clients-partenaires, en l'occurrence, le groupe Infrastructure et environnement (IE) du MDN et le Centre de la sécurité des télécommunications. Services partagés Canada fait également appel aux services de CDC relativement à son centre de données d'entreprises de la base des Forces canadiennes (BFC) Borden.

Nous sommes fiers de travailler avec le MDN depuis 1951. Cette collaboration nous a permis d'acquérir l'expertise spécialisée et la vaste base de connaissances voulues pour gérer des projets au pays et à l'étranger, tant des projets de type classique que des projets novateurs, allant de simples travaux d'entretien à des projets de construction complexes.

Nos projets

- Tours de contrôle de la circulation aérienne
- Arsenaux maritimes
- Hangars d'aéronef
- Installations d'entretien des chars d'assaut
- Centres communautaires et de services de santé
- Logements
- Routes et pistes
- Réseaux d'égout et d'aqueduc

CHRONOLOGIE DE CDC





VISION

Demeurer un chef de file compétent, éthique et innovant et un employeur de choix à qui le gouvernement du Canada et l'industrie accordent une grande valeur.



VALEURS

Dévouement

CDC s'attache à répondre aux besoins en matière d'infrastructure et d'environnement. Depuis 1951, le personnel de CDC s'acquitte de cette mission de façon fiable et diligente pour ses clients-partenaires.

Collaboration

CDC s'engage à forger des relations basées sur la collaboration avec ses clients-partenaires, l'industrie, son personnel et d'autres intervenants. Tous ensemble, nous conjuguons nos expertises dans la poursuite de nos buts communs.

Compétence

CDC a créé un milieu de travail dynamique et inclusif où l'expérience, l'expertise et la diversité de son personnel permettent l'élaboration de solutions novatrices visant à répondre aux besoins des clients-partenaires.

Équité

CDC interagit avec tous de manière équitable et conforme à l'éthique, favorise l'équité et l'inclusion et préconise le respect mutuel et le professionnalisme dans toutes ses activités.



MISSION

Gérer des programmes et exécuter des projets de façon efficace et en temps opportun, en plus de fournir du soutien tout au long du cycle de vie des infrastructures et des actifs environnementaux pour assurer la défense du Canada.



La matrice d'intégration et l'approche de l'équipe du secteur de services de CDC ont permis de fournir au MDN une expertise technique et une réactivité maximales chaque fois que nécessaire. Les chefs régionaux de secteur de services de la nouvelle Région du Pacifique (de gauche à droite) Caelieh Bell, Angelica Solyom et Duane Freeman, discutent avec Heidi Johnson, chef d'équipe, des dégâts causés par les inondations au champ de tir de démolition Slesse à l'USS Chilliwack, en C.-B.

CINQ SECTEURS DE SERVICES



Services des marchés

Planification et acquisition de biens et de services professionnels, environnementaux et immobiliers, et de services de construction et de maintenance



Services de gestion des marchés

Édification, rénovation et entretien des installations dans le cadre du programme d'IE du MDN et gestion d'accords complexes de partenariat public-privé (PPP)



Services environnementaux

Activités pour aider le MDN à atteindre ses objectifs en matière d'environnement, à se conformer aux exigences de la réglementation, ainsi qu'à faire preuve de diligence raisonnable et à gérer les risques



Services de gestion des projets et des programmes

Conseils en matière d'exigences relatives aux infrastructures, de planification des projets et des programmes et de contrôle du calendrier et des documents



Services de gestion des biens immobiliers

Entretien efficace de l'infrastructure du MDN – de la planification des besoins au déclassement d'installations

Combinaison des avantages des secteurs privé et public

Les activités courantes de CDC rappellent celles d'une société-conseil en génie civil, à la distinction que, en sa qualité de société d'État, elle est régie par la partie X de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Cela signifie que nous sommes innovants et réactifs et que nous appliquons des normes élevées en matière de responsabilité.

SOUTIEN AUX POLITIQUES PUBLIQUES CANADIENNES

Durabilité de l'environnement

Nous appuyons les démarches du MDN en matière d'écologisation, de développement durable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie liée à ses infrastructures.

Un Canada fort, sûr et engagé

Nous nous conformons à la Politique sur la sécurité du gouvernement, en veillant au respect des exigences en matière de sécurité préconisées par le MDN aux étapes de l'approvisionnement et de la gestion de chacun des marchés, afin d'assurer la protection des renseignements et biens de l'État sensibles ou classifiés. Nous effectuons en outre un premier contrôle des dossiers des entreprises et des sociétés-conseils soumissionnaires qui cherchent à obtenir une cote de sécurité auprès de la Direction de la sécurité industrielle canadienne.

Normes d'éthique élevées

Nous menons toutes nos activités en respectant les plus hautes normes d'éthique et d'intégrité, la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* et la *Loi sur les conflits d'intérêts*.

Un marché équitable et sûr

Nous nous conformons aux accords commerciaux nationaux et internationaux, en adoptant de saines pratiques d'approvisionnement et en garantissant la concurrence par un large accès aux marchés publics.

COLLABORATION AVEC LES CLIENTS-PARTENAIRES

Du point de vue opérationnel et administratif, CDC traite avec un certain nombre d'organismes au sein du MDN.

- ▶ **Groupe Infrastructure et environnement (IE) du Quartier général de la Défense nationale** – Il s'agit du principal interlocuteur de CDC pour la gestion du portefeuille intégré de biens immobiliers du MDN sur les sites des opérations immobilières du Canada. Chapeautés par une administration centrale chargée de la gestion du portefeuille national, les bureaux régionaux des opérations immobilières gèrent les besoins d'infrastructure au niveau des bases et des escadres.
- ▶ **Opérations des FAC** – CDC apporte son soutien à la demande du Commandement des opérations interarmées du Canada.

CDC passe aussi des marchés de services ou gère elle-même des services de construction et des services environnementaux pour les organismes suivants :

- ▶ **Centre de la sécurité des télécommunications** – Il s'agit d'une entité autonome relevant du

portefeuille du ministre de la Défense nationale; dans le cadre d'un projet de partenariat public-privé, CDC participe au fonctionnement et à l'entretien de l'installation en vertu d'un marché de 30 ans.

- ▶ **Agence de logement des Forces canadiennes** – CDC fournit des services d'infrastructure à l'appui de la construction et de l'entretien de logements pour les membres des FAC et leurs familles sur les bases et les escadres militaires de l'ensemble du pays.
- ▶ **Services de bien-être et moral des Forces canadiennes**
- ▶ **Services partagés Canada** – CDC fournit des services liés à l'expansion du centre de données d'entreprise de la Base des Forces canadiennes (BFC) Borden.
- ▶ **Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)** – CDC soutient les alliés de l'OTAN du Canada en fournissant des installations au Canada et à l'étranger.

CDC répond aux demandes de soutien qui s'inscrivent dans le cadre de son mandat et qui proviennent d'autres entités du MDN.



Le 2 août 2022, des employés de CDC et des représentants de l'armée et de l'entrepreneur ont participé à la cérémonie d'inauguration du nouveau bâtiment du quartier général de la 9^e Escadre à Gander, à Terre-Neuve-et-Labrador. L'installation de 784 m², d'une valeur de 5,5 M\$, accueillera le Commandant d'escadre, le contrôleur et les membres du personnel administratif.

SOUTIEN AU MDN

La politique de défense Protection, Sécurité, Engagement du gouvernement du Canada fait de la modernisation des infrastructures du MDN une priorité. CDC peut aider le MDN à

- ▶ céder ou démolir des bâtiments sous-utilisés ou désuets;
- ▶ rénover les bâtiments, comme les logements pour le personnel militaire;
- ▶ construire des infrastructures pour le projet de capacité future en matière d'avions chasseurs;
- ▶ construire toute nouvelle installation maritime essentielle au soutien de la Stratégie nationale de construction navale du Canada.

CDC est toujours prête à aider le MDN dans la mise en œuvre de sa Stratégie énergétique et environnementale de la Défense, notamment, en améliorant l'efficacité énergétique et en construisant des biens immobiliers durables dans les installations partout au Canada. CDC assiste ainsi le MDN en soutenant la conception et la construction de bâtiments carboneutres, et elle continue à passer et à gérer des marchés de services écoénergétiques.

VALEUR AJOUTÉE POUR LE CANADA

CDC s'emploie à offrir la meilleure valeur possible à ses clients-partenaires dans le cadre des services qu'elle leur fournit. En retour de la collaboration avec CDC, les clients-partenaires bénéficient des avantages suivants.

Gestion et mesure du rendement de la Société

CDC fonctionne selon le régime de la rémunération des services, et d'après la 43^e étude annuelle de Deltek, *Clarity Architecture and Engineering Industry Study*, ses tarifs de facturation représentent presque la moitié de ceux des entreprises de génie nord-américaines comparables du secteur privé. CDC fixe un objectif de rendement pour le coût de ses services au MDN.

Optimisation de la prestation de services

CDC met en place des solutions efficaces et efficaces grâce à un mode décisionnel axé sur les risques et une approche fondée sur les principes pour la prestation des services et la gestion des activités.

Compréhension des besoins des clients-partenaires

CDC comprend bien les vocations particulières et les exigences de haute sécurité de ses clients-partenaires ainsi que les conditions environnementales parfois difficiles dans lesquelles ils exercent leurs activités grâce à l'expertise acquise par sa collaboration avec le MDN depuis 1951.

Adaptabilité des modes d'approvisionnement

Pour mieux répondre aux besoins des projets des clients-partenaires, CDC a élaboré de saines approches d'approvisionnement qui exploitent les ressources de l'industrie, favorisent la collaboration et offrent la meilleure valeur globale pour le Canada. Ces approches lui permettent de contribuer à créer un marché équitable, transparent, ouvert et sûr.

Intégration de la prestation des services

Une matrice d'intégration des secteurs de services permet de faire appel au savoir-faire requis, quel que soit le secteur de services et d'activité dont relève ce savoir-faire. Cette approche globale permet d'appliquer la solution adéquate au bon endroit et au moment opportun.

Harmonisation avec les objectifs des clients-partenaires

À l'instar de ses clients-partenaires, CDC vise la réalisation des projets dans le respect du cahier des charges, du calendrier et du budget impartis pour réaliser la meilleure valeur ajoutée globale pour le Canada.

Compréhension du secteur de la construction

CDC participe aux activités des associations professionnelles du milieu de la construction et favorise de solides relations avec tous les secteurs. Cela a pour effet d'accroître l'engagement des fournisseurs à l'égard des approvisionnements que CDC gère, et augmente du coup la compétitivité et la valeur pour les clients-partenaires.

Les tarifs de facturation de CDC représentent

**presque
la moitié**

de ceux des entreprises de génie du secteur privé

Innovation

CDC a recours à des modèles d'approvisionnement novateurs comme les partenariats public-privé, les marchés de services écoénergétiques, la modélisation des données du bâtiment, la conception-construction modifiée, la réalisation de projet intégrée ou l'approvisionnement électronique. En outre, depuis vingt ans, la Société ne ménage aucun effort pour assurer un travail de première qualité et l'optimisation des ressources par l'intermédiaire de son solide programme de gestion des fournisseurs. CDC intègre, encourage et inspire l'innovation auprès de ses employés avec des programmes internes comme innoviCulture et des programmes de gestion du rendement et de leadership.

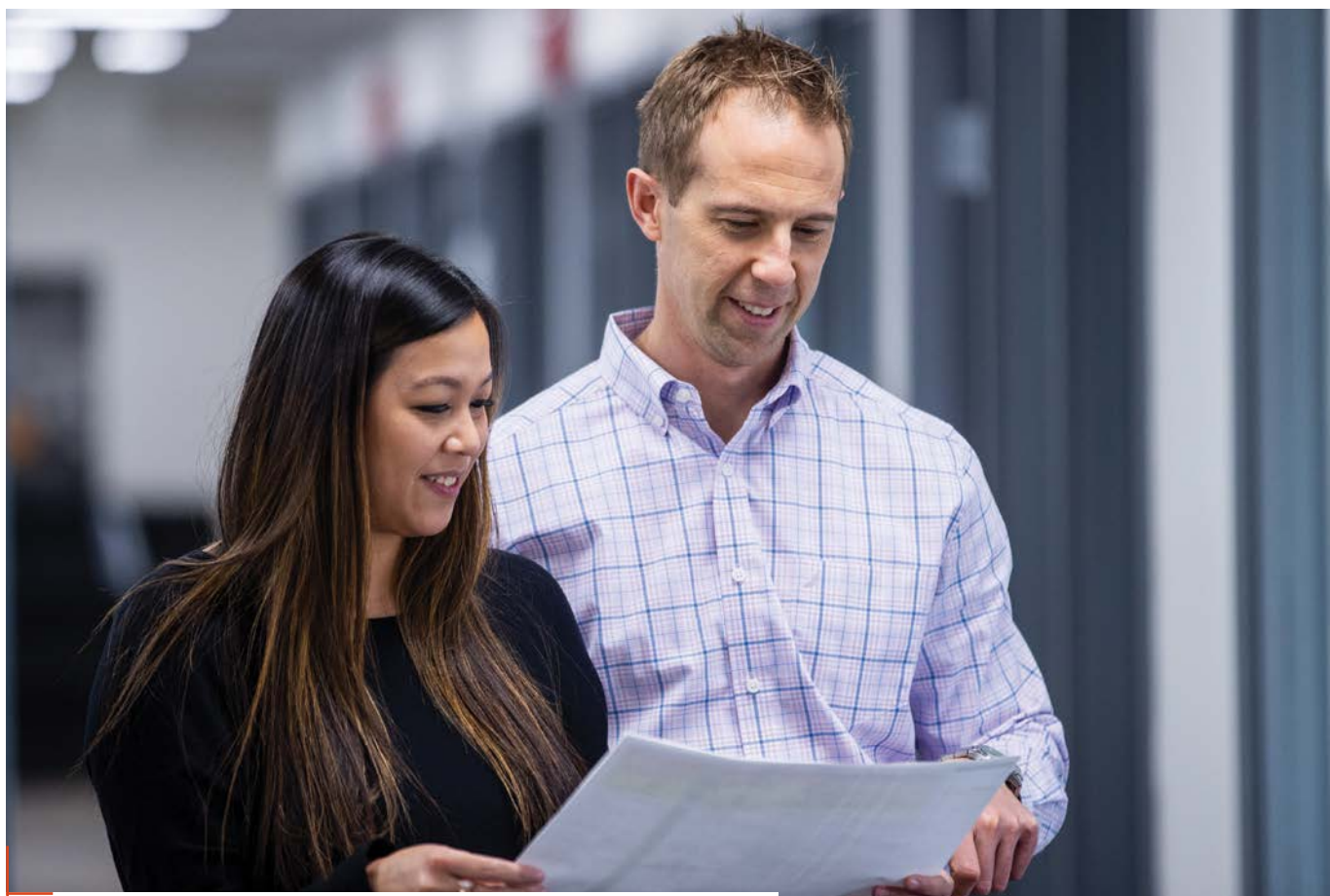
Équité

CDC règle les litiges et les ordres de modification résultant de marchés conclus avec des tiers qu'elle met en place pour le compte de ses clients-partenaires. Grâce à son expérience dans les domaines de l'approvisionnement, de l'infrastructure et de l'environnement,

20 ans

d'assurance de la qualité et de la valeur grâce à un programme de gestion des fournisseurs

combinée à de solides processus de gestion des marchés, CDC est en mesure de procurer des économies considérables à ses clients-partenaires ainsi qu'une bonne et juste valeur pour l'État. Il est important pour CDC d'interagir avec ses intervenants et ses employés de manière équitable et conforme à l'éthique, en préconisant le respect mutuel et le professionnalisme.



Jacqueline Wong et Dan Wyatt du Bureau régional de l'Ouest à Edmonton, en Alberta, travaillent en collaboration pour offrir des services efficaces de qualité et en temps opportun, tant aux clients-partenaires qu'aux entrepreneurs de CDC.



ENSEMBLE AVEC NOS COMMUNAUTÉS

CDC, qui exerce ses activités partout au pays, est fière de soutenir ses employés qui contribuent à leurs collectivités par l'entremise du bénévolat professionnel et personnel, de dons en milieu de travail et d'autres activités de bienfaisance.

Partage des connaissances professionnelles

Les membres de l'équipe de CDC démontrent en permanence un engagement à redonner en offrant leurs services bénévoles à des conseils d'administration et à des associations professionnelles. Ils peuvent alors établir des liens avec d'autres professionnels, échanger sur leur expérience et offrir leur expertise, et apprendre de nouvelles pratiques exemplaires. De plus, beaucoup de cadres supérieurs de CDC participent à des programmes et des initiatives dans les secteurs de la construction, de l'immobilier, de l'environnement et de la durabilité. Sur le plan personnel, les dirigeants de CDC sont présents dans diverses associations et divers réseaux qui font la promotion de différentes causes, dont la diversité et l'inclusion, la présence des femmes dans le secteur de la construction, et la santé mentale et le bien-être.

Dons généreux en milieu de travail

La Campagne de charité en milieu de travail de CDC recueille des fonds à l'échelle nationale pour la Campagne de charité en milieu de travail du gouvernement du Canada. La campagne de CDC a connu cette année un franc succès, recueillant plus de 125 000 \$, et dépassant de 47 % son objectif de 85 000 \$. Les employés de CDC ont organisé une série d'activités

de collecte de fonds, y compris des tournois de golf et des tournois de curling, des barbecues, des jeux et des jeux-questionnaires, des spectacles animaliers, des ventes de pâtisseries, un encan silencieux en ligne, et un spectacle de folk rock en direct, et bien d'autres.

Bénévolat

CDC soutient les efforts des employés visant à s'engager dans la communauté. Notre politique sur les congés comprend une journée de bénévolat par année pour un organisme de bienfaisance enregistré, sans but lucratif ou communautaire. Voici quelques-uns de ces innombrables exemples d'effort.

Corvées de nettoyage

Des bénévoles de CDC Borden et de Kingston ont aidé à nettoyer leur quartier en ramassant et en éliminant les déchets. Des membres du personnel, des familles et des amis se sont réunis pour rendre leur communauté propre et verte.

La marche Un pas pour la vie

Chaque année, Tracey et Rick Branch de CDC Borden participent à la marche de collecte de fonds Un pas pour la vie. Les profits sont versés à Fil de Vie, qui soutient les familles touchées par les accidents du travail, les maladies professionnelles ou les décès.

Soutien aux enfants atteints de maladies

Tengfei Xu, de CDC Saint-Jean, a fait don de plus de 50 centimètres de ses cheveux au Défi têtes rasées Leucan, recueillant plus de 1 000 \$ pour fournir des services aux familles des enfants atteints de cancer.



Au cours des décennies, le personnel de CDC a pris part à des événements communautaires parrainés par le MDN. Le 19 janvier 2023, le personnel de l'Unité des opérations immobilières a affronté des employés de CDC, de la division Conservation des Ressources du MDN et du Centre de Recherche Valcartier à l'occasion d'une partie de hockey amicale, visant à amasser des fonds au profit de Bell cause pour la cause. Le match a permis de recueillir 1 000 \$ en appui à la santé mentale.

À CDC Esquimalt, le fils d'Adrien Richardot, Lилоo, a fait don de ses longues mèches de cheveux à Wigs for Kids, C.-B. Cet organisme, en partenariat avec la BC Children's Hospital Foundation, fournit des perruques aux enfants qui en ont besoin.

À Kingston, Michelle McAuley de CDC Ontario a fait un don à Angel Hair for Kids. Cet organisme canadien sans but lucratif fournit des perruques aux enfants qui ont perdu leurs cheveux par suite d'une maladie, d'un traitement contre le cancer ou de brûlures.

Le tournoi de golf annuel et l'encan silencieux de CDC Edmonton ont permis d'amasser plus de 7 000 \$ pour l'hôpital Stollery Children's Hospital d'Edmonton.

Aider les familles à mettre du pain sur la table

Partout au Canada, de nombreux membres de CDC font des dons à leurs banques alimentaires locales. En 2022, le personnel de CDC Borden a fait don de 104 kilogrammes de nourriture non périssable à la banque alimentaire Angus. Le personnel de CDC Comox a fait un don à la banque alimentaire de Comox Valley, qui achète 454 kilogrammes de nourriture et de produits secs pour chaque don de 500 \$. CDC Goose Bay a donné des fonds pour acheter des dindons pour le programme des paniers de la ville et a recueilli des articles non périssables pour la banque alimentaire. Par ailleurs, des membres de l'équipe de la 1^{re} Division aérienne du Canada à Winnipeg ont trié les aliments chez Manitoba Harvest.

Construction de maisons au Guatemala

Juste avant son déploiement en Lettonie, en novembre 2022, Tim Summers a fait un voyage au Guatemala avec son épouse, Leanne — le quinzième pour lui et le huitième pour elle — où ils ont aidé à construire une maison en blocs de béton pour une mère célibataire et ses deux enfants dans le village rural de Parramos. La maison de 3,7 mètres par 5,8 mètres a une fenêtre, un plancher de ciment et une porte verrouillable, une première pour cette famille. Le couple Summers appuie également un autre organisme de bienfaisance canadien, Planting Seeds International. Ce programme de soccer dans la ville de Guatemala enseigne diverses aptitudes aux enfants et les encourage à rester à l'école. Ce programme coûte 10 000 \$ par année et, avec l'aide de ses collègues de Petawawa, Tim recueille des fonds toute l'année.

Les membres de CDC sur la glace en appui de la santé mentale

Le 19 janvier 2023, des employés de l'unité des opérations immobilières du MDN ont affronté des employés de CDC, de la division Conservation des ressources du MDN et du Centre de recherches RDDC de Valcartier dans un match de hockey amical pour recueillir des fonds pour la santé mentale. La partie a permis de rapporter 1 000 \$ pour la collecte de fonds Bell cause pour la cause.

total des fonds recueillis :
125 000 \$

147 %
de l'objectif de 85 000 \$

POINTS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2022-2023

161 M\$

en produits tirés des
services facturés

4 000

nombre estimé d'emplois
créés au Canada dans le
cadre de marchés

668 M\$

en valeur des
marchés attribués

8,9 G\$

valeur du portefeuille de
marchés en cours géré par CDC

1,2 G\$

en paiements contractuels

9,8 %

pourcentage de la valeur
totale des marchés attribués
à des entreprises autochtones
(la cible était de 5 %)

Cote de satisfaction de

95 %



Angelica Solyom, chef régionale de secteur de services, Services des marchés est une des membres de l'équipe de CDC qui a aidé à coordonner le dépôt de candidature de CDC auprès du National Procurement Institute. CDC a été honorée de remporter le prix Achievement of Excellence in Procurement en 2022 pour la neuvième année consécutive.

PLEINS FEUX SUR LES RÉALISATIONS

CDC franchit la prochaine étape de son programme axé sur les relations avec les Autochtones

CDC a franchi une étape de plus vers la [certification Relations progressistes avec les Autochtones](#) après que le [Conseil canadien pour l'entreprise autochtone](#) a accepté sa soumission de la phase 2 en janvier 2023 et lui a donné des avis favorables.

Incidence positive de CDC pour les entreprises autochtones

Il est important de veiller à l'harmonisation entre CDC et les clients-partenaires afin d'atteindre l'objectif du gouvernement visant à attribuer chaque année 5 % des marchés aux entreprises autochtones, mais aussi afin de nous permettre de respecter notre engagement à soutenir les efforts du gouvernement à l'endroit de la réconciliation. Le MDN et CDC ont élaboré une stratégie d'approvisionnement autochtone conjointe et ont commencé à nouer des liens directs avec des entreprises autochtones. Ainsi, CDC a octroyé 9,8 % de la valeur de ses marchés à des entreprises autochtones en 2022-2023, pour un total de 65,6 millions de dollars et plus de 82 marchés.

RELATIONS
progressistes avec
les Autochtones

NIVEAU
ENGAGÉ

Conseil canadien pour
l'entreprise autochtone



Reconnaissance de CDC pour son excellence en approvisionnement

En 2022, pour une neuvième année consécutive, CDC a reçu le prestigieux Prix annuel d'excellence en approvisionnement décerné par le National Procurement Institute. Le prix d'excellence en approvisionnement est décerné aux organisations qui démontrent un engagement envers l'excellence en approvisionnement. Ce programme annuel reconnaît les organismes d'approvisionnement qui mettent de l'avant l'innovation, le professionnalisme, la productivité, le leadership et l'approvisionnement électronique.

Prix d'équipe pour l'excellence en approvisionnement 2022

L'Institut canadien d'approvisionnement et de gestion du matériel a reconnu l'approche d'approvisionnement novatrice de CDC, le modèle de réalisation de projet intégrée. L'un des modèles de marché les plus inclusifs du secteur de la construction, cette méthode de collaboration allégée a contribué à la construction d'un nouveau manège militaire et d'installations de formation des Royal Canadian Dragoons d'une valeur de 70 millions de dollars à la BFC Petawawa. Le projet fondé sur ce modèle a été réalisé cinq mois avant l'échéance, et représente des économies de 4,9 millions de dollars pour la Couronne.



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le monde a changé considérablement au cours des dernières années, et CDC a continué d'aller de l'avant. Les membres de l'équipe de CDC se sont résolument tournés vers l'avenir avec une vision claire, en se préparant à anticiper et à relever de nouveaux défis et à saisir les occasions qui se présentent, tout en assurant la prestation des services avec dévouement.

Par exemple, CDC a été la première organisation du gouvernement du Canada à appliquer le modèle de réalisation de projet intégrée. Se fondant sur cette approche avant-gardiste, CDC a géré l'acquisition et la construction de l'édifice des Royal Canadian Dragoons à la BFC Petawawa. Le résultat? La construction des installations de 70 millions de dollars a été réalisée à un coût inférieur au budget et cinq mois en avance sur l'échéancier. En juin 2022, l'Institut canadien d'approvisionnement et de gestion du matériel a souligné cette réalisation de CDC, une première en matière d'approvisionnement gouvernemental.

Grâce à sa nouvelle politique de relations avec les Autochtones, CDC renforce ses partenariats avec les peuples autochtones et crée plus de possibilités pour les entreprises autochtones. La stratégie conjointe d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones vise à faire en sorte que CDC et le MDN accordent une valeur de 5 % de tous les marchés à des entreprises autochtones. L'an dernier, nous avons dépassé cet objectif en atteignant 9,8 %. Nous offrons également des bourses aux étudiants autochtones et recrutons des jeunes Autochtones grâce à un programme de recrutement d'étudiants autochtones.

Ces efforts cadrent avec les autres travaux de CDC pour soutenir notre culture de diversité et de respect. Par exemple, nous avons publié notre nouveau Plan d'accessibilité en décembre 2022 et sommes en bonne voie d'avoir terminé la préparation de notre nouveau Plan d'équité salariale d'ici septembre 2024.

Pour aider nos employés à maintenir l'équilibre travail-vie personnelle, nous avons amélioré récemment l'aide que nous fournissons en matière de bien-être en milieu de travail et de santé mentale. Ce programme comprend désormais de nouvelles prestations d'invalidité de longue durée, des congés de maladie bonifiés, l'accès à des soins de santé virtuels, un congé de soignant facultatif et une nouvelle plateforme qui fournit des conseils en matière de santé et de bien-être.

Les changements climatiques sont l'un des plus grands défis auxquels fait face le Canada. CDC joue un rôle important dans ce domaine également. Nous continuons à soutenir les initiatives d'écologisation de la défense du MDN, y compris une approche d'approvisionnement écologique, des marchés de services écoénergétiques et des projets de construction à consommation énergétique nette zéro.

Ces initiatives ne pourraient réussir sans l'engagement inébranlable à l'égard de l'excellence que je vois à CDC. Je tiens à remercier le conseil d'administration pour son dévouement, les membres de la direction de CDC pour leur orientation ferme et les employés de CDC pour leur optimisme et leur innovation. Je suis impatiente de voir ce que nous allons accomplir ensemble à l'avenir. Je sais que nous avons les compétences, la motivation et la résilience nécessaires pour faire face à la suite des choses.

Moreen Miller
Présidente du Conseil



MESSAGE DU PRÉSIDENT ET PREMIER DIRIGEANT

Depuis mon arrivée à CDC en 2019, j'ai été impressionné par l'agilité de l'organisation et par la détermination inébranlable de tous les membres du personnel. Le milieu de la défense et de la sécurité évolue rapidement, et vous avez constamment soutenu l'efficacité opérationnelle de CDC. Voici quelques-uns des succès récents.

Au cours du dernier exercice, nous avons établi une nouvelle Région du Pacifique en tant qu'entité séparée de notre Bureau régional de l'Ouest. Non seulement cette initiative nous permettra-t-elle d'améliorer notre capacité à soutenir les opérations immobilières du MDN en Colombie-Britannique, mais de plus elle permettra d'augmenter la capacité de notre Bureau régional de l'Ouest.

En juin 2022, j'ai eu le plaisir d'assister à une cérémonie d'inauguration des travaux en Lettonie pour un nouveau projet de plusieurs millions de dollars de CDC visant à améliorer les infrastructures essentielles à Camp Adazi. Ce projet appuiera les quelque 1 000 membres des FAC déployés dans le cadre de l'opération Reassurance, des mesures visant à renforcer la défense collective de l'OTAN en Europe centrale et de l'Est.

Ici au pays, CDC a effectué les travaux préparatoires pour la construction d'installations modernes à la 4^e Escadre Cold Lake et à la 3^e Escadre Bagotville dans le cadre du Projet de capacité future en matière d'avions chasseurs. CDC a commencé ces travaux quatre ans avant que le fournisseur de chasseur à réaction définitif soit choisi, pour que les FAC soient prêtes à la livraison des avions chasseurs.

Notre travail sur les initiatives d'écologisation est également axé vers l'avenir. À la BFC Esquimalt, un marché de services écoénergétiques primé conclu récemment a permis de réaliser 190 améliorations

de l'efficacité énergétique dans 70 bâtiments, réduisant les émissions de gaz à effet de serre annuelles de 2 291 tonnes. Les économies annuelles de 876 000 \$ serviront ingénieusement à payer le projet de 20,3 millions de dollars, et ainsi, il n'y aura pas de nouveaux coûts pour les contribuables.

L'équipe de direction de CDC a connu une année de transition. Ross Welsman (vice-président, Opérations – Gestion des activités) et Mélinda Nycholat (vice-présidente, Opérations – Approvisionnement) prennent leur retraite après une brillante carrière. Je tiens à les remercier pour leurs contributions importantes et à accueillir Grant Sayers, employé de CDC, qui succédera à Ross Welsman. Notre équipe de la haute direction compte également de nouveaux visages, et 12 de ses 19 membres sont des femmes.

Je suis reconnaissant envers nos dirigeants et le conseil d'administration pour leurs conseils d'experts en cette période mouvementée. Je remercie sincèrement tous les employés de CDC qui continuent d'exceller dans la prestation de services au Canada. Le travail que vous faites me rend fier de représenter cette organisation.

Derrick Cheung
Président et premier dirigeant



Édifice Edward-Drake

Construit dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP) phare, le projet de l'édifice Edward-Drake à Ottawa, évalué à 4,1 milliards de dollars, procure des installations modernes et efficaces au Centre de la sécurité des télécommunications. CDC participe au fonctionnement et à l'entretien de l'installation dans le cadre de ce marché de 30 ans.

Ottawa (Ontario)

Centre de formation de Dwyer Hill

CDC a octroyé le marché pour remplacer les 89 bâtiments vieillissants par 23 bâtiments modernes, fiables et à la fine pointe. Les installations existantes seront également rénovées. Le projet de 1,4 milliard de dollars vise à rendre le Centre de formation de Dwyer Hill carboneutre et respectueux de l'environnement. L'établissement situé à l'extrémité sud-ouest d'Ottawa abrite l'unité d'élite Deuxième Force opérationnelle interarmées des FAC.

Ottawa (Ontario)

Locaux et quartiers de formation

CDC soutient la construction, selon les normes LEED argent, d'une installation de cinq étages de 46,5 millions de dollars. La nouvelle installation comprend 346 chambres, des salons communs, des zones d'étude, des lieux d'entreposage et des bureaux.

Borden (Ontario)

Centre de formation de Quinte West

Ce projet de conception-construction modifié de 204 millions de dollars fournira l'infrastructure nécessaire à la pleine capacité opérationnelle de la 8^e Escadre Trenton. CDC passe un marché pour l'aménagement du site et la construction du nouveau centre. La nouvelle installation comprendra des bureaux, des aires de planification, des ateliers techniques, des aires d'entretien de véhicules, des salles de réunion, une zone de lavage, des installations de formation et des entrepôts.

Trenton (Ontario)

Expansion du centre de services de santé

En novembre 2021, CDC a attribué le marché pour la phase 1 de l'agrandissement du centre de services de santé de la garnison de Valcartier. Ce projet de 34 millions de dollars, longtemps attendu, permettra de regrouper tous les services dentaires et médicaux en un seul établissement central intégré.

Valcartier (Québec)

Centre de recherche et développement pour la Défense Canada

CDC a attribué le marché pour ce complexe de 144 millions de dollars à Valcartier. Celui-ci aidera la communauté scientifique de la région à renforcer les capacités de défense. Le nouveau pavillon de recherche et développement comprendra 25 000 m² de bureaux, de laboratoires et de locaux de soutien.

Valcartier (Québec)

Navires de combat canadiens, installation d'essai terrestre (IET)

CDC a attribué un contrat de conception-construction modifiée pour la construction de l'IET, qui reproduira les éléments de combat et la plateforme d'un navire opérationnel afin de réaliser des activités d'essai et d'évaluation pour la Marine royale canadienne. Le projet vise l'obtention d'une certification LEED Argent et la carboneutralité.

Shearwater (Nouvelle-Écosse)



Allison Brett, partenaire d'affaires en Ressources humaines, s'est récemment jointe à l'équipe de la Région du Pacifique de CDC pour fournir une orientation, des conseils et du soutien aux gestionnaires, aux superviseurs et aux employés en ce qui concerne les domaines fonctionnels liés aux RH, notamment le recrutement et la sélection, la gestion du rendement, les relations avec les employés, la paie et les avantages sociaux, la gestion de l'incapacité et l'interprétation des politiques.

RAPPORT DE GESTION

1.0 Contexte opérationnel et structure

1.1 Facteurs externes

Le contexte dans lequel CDC est appelée à exercer ses activités est largement influencé par les priorités et les plans du MDN, la taille et l'orientation de son programme d'infrastructure et d'environnement (IE), et par les perspectives commerciales propres au secteur de l'architecture, du génie et de la construction.

Soutien aux priorités du MDN

La charge de travail confiée à CDC dans le cadre de ce programme peut varier considérablement d'une année à l'autre, en fonction des priorités du MDN et du gouvernement du Canada. La politique de défense Protection, Sécurité, Engagement du gouvernement du Canada a fait de la modernisation des infrastructures du MDN une priorité.

De même, CDC est prête à aider le MDN à mettre en œuvre sa stratégie énergétique et environnementale de la Défense. CDC contribue à la durabilité et à la pérennité de l'environnement au Canada en appuyant les démarches du MDN visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie de ses infrastructures.

Répercussions sur l'industrie

Selon ConstrForce Canada, les possibilités d'emploi dans le secteur de la construction continuent de dépasser la croissance de la main-d'œuvre, en raison principalement d'une augmentation générale des investissements en infrastructure et du vieillissement de la main-d'œuvre. Cette pression du marché du travail dans ce secteur devrait se poursuivre jusqu'en 2025 et se modérer d'ici 2027. Les investissements canadiens dans la construction ont augmenté considérablement tandis que l'économie se remettait de la pandémie et que de nombreux travailleurs de la construction plus âgés quittaient le marché du travail.

Le secteur de la construction au Canada, dans lequel CDC évolue, gagne constamment en complexité : nombre d'entreprises en baisse, présence croissante d'intérêts étrangers, nombre grandissant d'entreprises à services intégrés, adoption accélérée des technologies de pointe et recours accru à la sous-traitance pour des activités exercées naguère par des entrepreneurs-proprétaires comme le contrôle de qualité.

Les fusions et les acquisitions des petites et moyennes entreprises sont en train de réduire le bassin d'entreprises indépendantes admissibles et capables de répondre aux appels d'offres de CDC. Par ailleurs, le gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements provinciaux et les administrations municipales doivent composer avec le vieillissement des infrastructures, ce qui met à dure épreuve la capacité du secteur à répondre aux besoins.

Perturbations de la chaîne d'approvisionnement

Des événements récents comme la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine et des conditions météorologiques extrêmes ont entraîné certaines perturbations des chaînes d'approvisionnement. Ces répercussions comprennent l'escalade des coûts de certains matériaux et des retards dans l'expédition et la réception de biens et de matériaux.

Cependant, pour CDC, ces perturbations ont été variables, parfois brèves et difficiles à prévoir, et donc difficiles à quantifier et à atténuer. CDC surveille la situation depuis mars 2020. Nous avons constaté que, sur le plan macroéconomique, la concurrence est demeurée majoritairement saine, que la tarification est globalement restée abordable selon les tendances historiques et que les perturbations ont été localisées et uniques. Dans l'ensemble, les répercussions sur les échéanciers de projet ont été minimales. CDC continue de surveiller les perturbations sur le plan macroéconomique et de traiter les situations individuelles au cas par cas.

1.2 Facteurs internes

Les activités de CDC sont touchées par des facteurs à la fois établis et émergents, y compris le lieu et la façon dont nous travaillons, et le besoin continu de recruter et de retenir les talents dans nos nombreux emplacements.

Modèles et politiques du lieu de travail

Une technologie de pointe alliée à une capacité robuste rend viable le lieu de travail hybride contemporain. Cette approche hybride permet à CDC d'offrir à son personnel un milieu de travail qui favorise l'équilibre travail-vie personnelle, la santé mentale et la productivité, tout en préservant la réputation de la Société en tant que prestataire de services de haute qualité. En 2022-2023, CDC a mis en œuvre sa Politique de lieu de travail flexible. La politique prévoit des modes d'organisation qui peuvent aider les employés à répondre à leurs besoins personnels tout en continuant à fournir des services clés aux clients internes et externes.

Les employés, les cadres supérieurs et les intervenants externes s'attendent à être en mesure d'exercer leurs activités dans un environnement virtuel fonctionnel. CDC poursuivra ses investissements en technologie de l'information pour maintenir la capacité de service et la viabilité de la Société.

Recrutement et maintien en poste des talents

À l'instar de bien d'autres entreprises et organismes canadiens, CDC est constamment confrontée à la difficulté de recruter et de maintenir en poste les éléments les plus susceptibles de l'aider à répondre aux besoins de ses clients-partenaires, tout en devant composer avec le roulement et les attentes différentes de ses employés de générations différentes. Comme CDC recrute principalement à l'extérieur de la fonction publique fédérale, elle ne manquera pas de subir elle aussi les contrecoups d'une pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la construction, où plus d'un travailleur sur cinq se prépare à prendre sa retraite d'ici 10 ans, et où les jeunes sont moins nombreux à intégrer le marché du travail. Dans un tel secteur de la construction plus diversifié, CDC poursuit ses efforts visant à diversifier sa main-d'œuvre afin d'être concurrentielle dans un contexte de pénurie.

Par ailleurs, bon nombre de projets d'envergure se trouvent dans des régions éloignées, où les jeunes sont moins enclins à s'installer.

CDC doit donc pouvoir ajuster à tout moment la taille, les lieux d'affectation et la composition de son personnel en fonction de l'évolution de la demande et des priorités des clients-partenaires en matière de prestation de services. Comme CDC est une société d'État dont le personnel n'est pas syndiqué, elle jouit de la flexibilité nécessaire pour le faire. CDC a une stratégie de ressources humaines complète qui traite de ce facteur opérationnel interne avec des programmes qui soutiennent le recrutement et le maintien en poste des employés.

Présente partout au Canada et partout où les FAC se déploient

1
siège social à Ottawa

6
bureaux régionaux :
Pacifique, Ouest, Ontario,
capitale nationale, Québec
et Atlantique

35
bureaux dans toutes les
bases, les escadres et
les unités de soutien de
secteur actives des FAC

1
bureau à Yellowknife pour
soutenir les besoins en
infrastructure des FAC dans
les emplacements avancés
dans le Grand Nord

1
bureau temporaire en région
éloignée dans le Grand Nord,
dans le cadre du Projet
d'installation maritime de
Nanisivik, au Nunavut

4
opérations de déploiement
en Lettonie, au Koweït, en
Jamaïque et en Allemagne

Outre ses activités dans le Grand Nord canadien, CDC a déployé, au fil des ans, du personnel en appui aux opérations des FAC. En 2022-2023, CDC a ainsi déployé du personnel dans quatre Carrefours de soutien opérationnel : au Koweït, pour répondre aux besoins d'infrastructure des FAC pour l'opération Impact; en Lettonie pour appuyer l'opération Reassurance; en Jamaïque, pour fournir un soutien opérationnel pour l'aide humanitaire et les opérations de secours en cas de catastrophe; et en Allemagne, pour soutenir les exigences des FAC.

2.0 Intégrité et éthique

2.1 Vérification de l'approvisionnement

CDC prend très au sérieux l'intégrité de son processus d'approvisionnement. Ainsi, la Société observe les règlements du gouvernement du Canada en matière de marchés publics, lesquels garantissent un processus sûr, transparent, efficace et équitable pour l'approvisionnement et la gestion des projets d'infrastructure du MDN. Le Code de conduite en matière d'approvisionnement permet à CDC de s'assurer que les entrepreneurs et experts-conseils avec lesquels elle travaille satisfont aux exigences d'intégrité qui s'imposent dans leurs rapports commerciaux avec le gouvernement du Canada. Le Code de conduite en matière d'approvisionnement regroupe dans un seul document concis les responsabilités professionnelles des entrepreneurs qui offrent des biens et des services à la Société. Ce code garantit une plus grande transparence, une meilleure reddition de comptes et les normes de déontologie les plus élevées en ce qui concerne l'approvisionnement de CDC en biens et en services.

CDC a conclu avec Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) un protocole d'entente portant sur l'exécution de contrôles d'intégrité des soumissionnaires retenus. Ce protocole permet de tirer parti des ressources de SPAC tout en évitant par ailleurs le dédoublement des efforts qu'exigerait la création par CDC de sa propre base de données.

En 2022-2023, CDC a attribué 1 413 marchés à des entrepreneurs, des experts-conseils ou des fournisseurs. La Société cherche à effectuer des contrôles de tous les soumissionnaires avant que ne leur soient attribués des marchés, pour s'assurer que tant les entrepreneurs que les experts-conseils se conforment bien au Code de conduite en matière d'approvisionnement.

Ces contrôles ne sont pas requis pour les marchés dont la valeur estimée est inférieure à 10 000 \$. Ainsi, en 2022-2023, CDC a présenté 1 413 demandes à cette fin et contrôlé la totalité des soumissionnaires retenus pour des marchés, conformément à son processus d'approvisionnement.

2.2 Gestion de la fraude

CDC exerce ses activités dans un secteur d'activité notoire pour ses cas de fraude. La sensibilisation à la fraude et la détection des activités frauduleuses sont de ce fait des priorités pour la Société. Parmi les nombreux moyens qu'elle met en œuvre pour atténuer les risques de fraude, CDC recourt à des algorithmes d'intelligence artificielle mis au point en interne pour réaliser des analyses de données destinées à déceler les fraudes dans le cadre de marchés publics. La Société collabore avec des chercheurs en science des données de l'Université Carleton en vue de mettre au point de nouveaux algorithmes d'intelligence artificielle ciblant les fraudes liées à la gestion des marchés et d'élargir l'analyse des données permettant la détection des fraudes dans la passation de marchés. Cette mesure, qui s'inscrit dans le cadre d'un protocole d'entente plus large avec le Bureau de la concurrence, aide à réduire les risques de ce type de fraude au sein du gouvernement du Canada.

CDC s'est assurée que son Cadre de gestion de l'intégrité (lequel réunit le Code d'éthique à l'intention du personnel et le Code de conduite en matière d'approvisionnement à l'intention des fournisseurs) est conforme à celui de SPAC, et que les dispositions des codes qui le composent se retrouvent dans tous les documents relatifs aux marchés de CDC.

1 413

marchés attribués
à des entrepreneurs,
des experts-conseils
ou des fournisseurs

1 413

demandes
de contrôles

3.0 Participation de CDC à des activités sectorielles

Comme la Société collabore étroitement avec des entrepreneurs et des experts-conseils du secteur privé, il est essentiel qu'elle se tienne au courant des tendances qui prévalent dans le domaine de la construction et s'y assure une présence. Cela se manifeste de plusieurs façons, dont les suivantes :

..... **Échanges officiels avec l'Association canadienne de la construction et ses homologues provinciales**

..... **Solides relations avec des groupes professionnels, comme**

- l'Association des firmes d'ingénieurs-conseils Canada
- l'Institut royal d'architecture du Canada
- le Conseil consultatif sur les biens immobiliers du gouvernement fédéral et de l'industrie
- l'Institut de Lean Construction – Canada
- le Conseil canadien des marchés publics
- le Comité canadien des documents de construction
- l'Institut canadien de design-construction

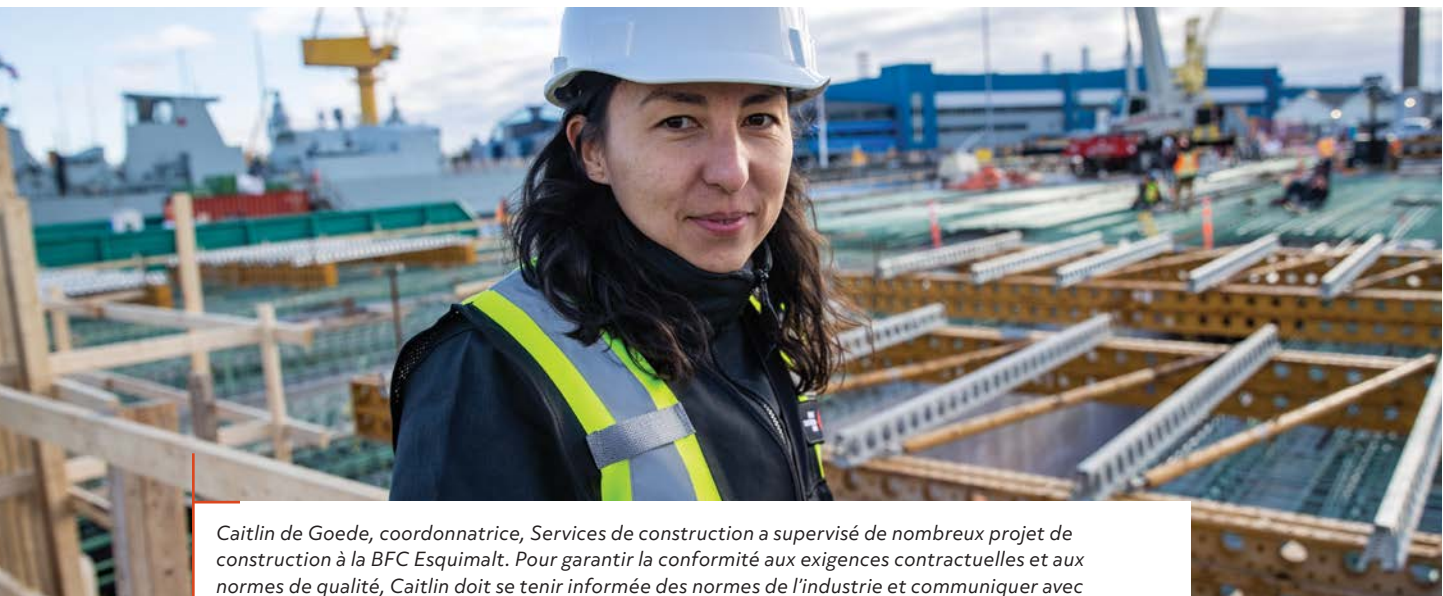
..... **Interactions quotidiennes entre les employés de CDC et les entrepreneurs sur les sites**

..... **Relations avec les organismes sectoriels pour les services d'infrastructure**

..... **Participation des membres du personnel de CDC aux activités des grandes associations du secteur de la construction, dans le but d'avoir une présence à toutes ces activités**

..... **Participation des membres du personnel de CDC à des organisations professionnelles liées à leurs domaines d'expertise, dont les suivants**

- construction
- architecture
- gestion de projets
- innovation
- santé et sécurité
- énergie durable
- sécurité-incendie



Caitlin de Goede, coordonnatrice, Services de construction a supervisé de nombreux projet de construction à la BFC Esquimalt. Pour garantir la conformité aux exigences contractuelles et aux normes de qualité, Caitlin doit se tenir informée des normes de l'industrie et communiquer avec les entrepreneurs, les experts-conseils et les clients-partenaires pour gérer correctement les documents contractuels.



Les équipes de direction de chacun des cinq secteurs de services de CDC se rencontrent au moins une fois par année en personne pour discuter des récentes initiatives liées aux pratiques de l'industrie et de leurs effets sur le secteur de services. Dave Burley, directeur national, Gestion des marchés (à gauche) a dirigé la réunion annuelle du secteur de services de la Gestion des marchés au siège social à Ottawa.

Participation des cadres de CDC à des comités nationaux et à des organisations professionnelles pour

- offrir des occasions à CDC d'être un chef de file de l'industrie
- tenir CDC au courant des nouvelles tendances et des évolutions dans les pratiques de l'industrie
- accepter les commentaires du secteur sur les aspects à améliorer
- renforcer les relations de collaboration de CDC avec les principaux organismes du secteur

Participation à la réunion semestrielle conjointe de l'Association canadienne de la construction et du gouvernement du Canada en vue de discuter de sujets actuels et émergents d'intérêt commun en matière de biens immobiliers

- infrastructure durable
- recrutement et maintien en poste de la main-d'œuvre
- diversité, approvisionnement social et accessibilité
- aspects de l'approvisionnement propres aux Autochtones
- cotes de sécurité pour les projets fédéraux

Efforts pour rester au courant des innovations dans le secteur de la construction et chercher toujours de nouveaux moyens d'en faire profiter ses clients-partenaires

- participation à un groupe de travail conjoint, composé de représentants de SPAC, de CDC et de l'Association canadienne de la construction (ACC), sur le paiement sans délai des marchés de construction du gouvernement fédéral
- participation en tant que membre du Conseil consultatif sur les biens immobiliers, lequel offre une tribune où les secteurs public et privé peuvent examiner ensemble des questions de fond relevant de la planification et de la gestion du parc immobilier fédéral
- participation à des groupes de travail, sous l'égide d'organisations sectorielles, s'intéressant à des projets comme les principes directeurs devant régir la gestion de projets
- participation au Comité canadien des documents de construction, lequel élabore, produit et révisé les documents types pour des marchés de construction au Canada
- participation annuelle à l'évaluation des candidatures au Prix de l'innovation décerné par l'ACC

Investissements en formation et perfectionnement

CDC ne saurait bien répondre aux besoins du MDN sans s'appuyer sur un personnel compétent. Le maintien d'un effectif qualifié et professionnel est l'un des principaux objectifs de la Société. L'indicateur de rendement de CDC en matière de formation et de perfectionnement est établi à partir du budget annuel de perfectionnement professionnel, lequel représente la somme des charges directes et des charges liées aux heures que consacre le personnel à des activités de formation et de perfectionnement, exprimée en pourcentage de la masse salariale de base. En 2022-2023, CDC a réduit son objectif global annuel de dépenses en formation et perfectionnement de 4 % à 3 % de la masse salariale de base, en raison de la baisse prévue des frais de déplacement liés à la formation par suite de l'augmentation prévue de la formation virtuelle.

En 2022-2023, le pourcentage réel a été de 3 %, stable par rapport à l'exercice précédent. La quantité de formation dispensée est fonction de l'effort requis pour élaborer et proposer des cours à l'interne, ainsi que du calendrier et du modèle de prestation des activités de perfectionnement des régions.

Initiatives stratégiques d'entreprise

Trois initiatives ont été instituées pour la période de planification de 2022-2023.



Erica Lyle, conseillère, Communications stratégiques et employée de longue date de CDC offre des conseils de mentorat utiles à la nouvelle employée Emilie Dickison, administratrice, Communications. À CDC, le mentorat à tous les échelons contribue de façon importante à la formation et au perfectionnement.



Duane Freeman, chef régional de secteur de services, Services environnementaux a profité de l'allocation de bien-être de CDC pour investir dans une nouvelle paire de raquettes. Chaque année, CDC offre aux employés une allocation applicable à des programmes, des activités ou de l'équipement liés au bien-être. CDC s'engage à souligner l'importance des activités de bien-être au quotidien auprès de ses employés.

Mettre en œuvre la quatrième année du Plan stratégique des ressources humaines quinquennal, y compris les versions mises à jour de la Stratégie de diversité et d'inclusion et de la Stratégie sur le bien-être et la santé mentale en milieu de travail

Le gouvernement du Canada s'est fixé de nombreux objectifs ambitieux liés à son engagement envers la diversité et l'inclusion, sociales et culturelles. CDC soutient ces priorités dans le cadre de deux stratégies qui comprennent des activités, des jalons et des objectifs significatifs.

Parmi les mesures notables prises en 2022-2023 dans le cadre de la Stratégie en matière de diversité et d'inclusion, mentionnons l'élaboration et la mise en œuvre de plans régionaux de diversité et d'inclusion, une possibilité de bourse d'études, une nouvelle politique sur les relations avec les Autochtones et de nombreuses activités de reconnaissance et de célébration.

CDC a également réalisé des progrès dans le cadre de la Stratégie sur le bien-être et la santé mentale en milieu de travail. Mentionnons notamment une nouvelle politique sur les congés de maladie et les prestations d'invalidité de courte et de longue durée qui offre aux employés des avantages médicaux élargis et actualisés; des améliorations aux allocations supplémentaires de congés de soignant et de congés pour raisons familiales connexes;

la prestation d'une formation en premiers soins en santé mentale pour les professionnels de la santé et de la sécurité de CDC; une nouvelle prestation de congé de maladie pour les employés temporaires et occasionnels; une augmentation du compte de gestion santé des employés; et une nouvelle plateforme qui fournit des conseils d'experts sur les problèmes et les enjeux de santé mentale.

Explorer les possibilités d'accroître la flexibilité des modalités de travail

Les attentes concernant les milieux de travail ont évolué rapidement depuis le début de la pandémie de COVID-19. À l'automne 2022, CDC a mis en œuvre une politique de lieu de travail flexible, ainsi que des politiques connexes favorisant des modalités de travail modernes. Ces politiques prévoient de nouveaux modes d'organisation qui peuvent aider les employés à répondre à leurs besoins personnels tout en continuant à fournir des services clés aux clients internes et externes.

Élaborer le plan d'équité salariale de CDC

CDC cherche à renforcer sa culture de diversité et de respect en permettant à des membres de différents horizons de prendre part au processus de gouvernance et de prise de décisions. En novembre 2022, CDC a formé un Comité de l'équité salariale, et la Société devrait être en mesure de terminer l'élaboration d'un plan d'équité salariale d'ici septembre 2024.



Une solution technologique novatrice assortie d'un système de chauffage écologique est mise en œuvre au bâtiment VC31, situé à la BFC Kingston, en Ontario.

Source : ministère de la Défense nationale

Mettre en œuvre des formules novatrices d'approvisionnement et de réalisation de projet

Dans le cadre des efforts du gouvernement fédéral pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, le MDN a identifié une occasion de réduire son empreinte environnementale : trouver un système de production d'énergie à faible teneur en carbone pour chauffer et rafraîchir les bâtiments actuels, en misant sur le Programme Innovation pour la défense, l'excellence et la sécurité (IDEeS) du MDN. Ce processus d'approvisionnement novateur exigeait de se concentrer sur les résultats cibles et l'évaluation de la technologie. La construction a commencé en 2023 et un système entièrement opérationnel devrait être prêt en 2024. Ce projet pourrait déboucher sur une nouvelle solution pour les nombreuses autres installations du MDN.

CDC a également mis au point un processus d'approvisionnement novateur à l'appui du programme des bâtiments SMART et d'autres programmes d'écologisation et de durabilité.

En outre, pour aider à atténuer les défis que les entrepreneurs doivent relever au moment de l'obtention des autorisations de sécurité appropriées, CDC a élaboré et mis en œuvre un plan conjoint CDC-Programme de sécurité des contrats afin d'offrir un processus simplifié pour les entrepreneurs et de réduire au minimum les retards possibles dans l'attribution des marchés.

Exploiter la technologie pour mieux soutenir la prestation de services

CDC continue de chercher à mieux soutenir sa prestation de services, que ce soit au moyen d'applications mobiles, de nouvelles méthodes et pratiques de travail ou de logiciels propres au secteur, comme des outils de modélisation de l'information et des instruments analytiques. Alors que le personnel s'attend à pouvoir utiliser des applications mobiles, les clients-partenaires souhaitent des données et des rapports accessibles en temps réel, et les partenaires du secteur privé, des moyens plus simples et efficaces de traiter avec CDC.

Grâce aux applications mobiles, CDC pourra suivre et contrôler la gestion des marchés de façon plus efficace. La nouvelle application mobile que CDC a mise en œuvre dans ses régions va augmenter la productivité et améliorer la communication entre les secteurs de services et le client-partenaire de CDC.

CDC inclut également des critères d'évaluation pour la modélisation des données du bâtiment dans un certain nombre de ses demandes de propositions.

Résultats en matière de santé et sécurité au travail

Pour CDC, l'excellence en matière de santé et sécurité au travail demeure une priorité. La Société continue de maintenir un programme de santé et sécurité au travail axé sur l'amélioration continue, afin que toutes les précautions raisonnables soient prises pour veiller au bien-être de son personnel.

CDC emploie un réseau de professionnels de la sécurité dans toutes les régions, y compris des représentants des employés à chaque emplacement, et adhère au Code canadien du travail en maintenant des comités de sécurité sur les sites de CDC comptant plus de 20 employés. CDC collabore également avec d'autres sociétés d'État ainsi qu'avec ses clients-partenaires à la mise en commun des pratiques exemplaires et des programmes de santé et sécurité au travail.

En 2022-2023, quatre spécialistes en ergonomie de CDC ont continué à appuyer les employés de CDC grâce à des évaluations ergonomiques visant à optimiser les espaces de travail et à s'assurer que les employés travaillent de façon efficace et sécuritaire dans leur milieu de travail. En outre, tous les professionnels de la santé et de la sécurité de CDC ont participé à une formation de secourisme en santé mentale pour aider à éliminer les obstacles et à améliorer la compréhension de la santé mentale parmi les employés de CDC. CDC poursuit également la mise en œuvre de la Norme sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail de l'Association canadienne de normalisation, en intégrant la sécurité psychologique à ses programmes de sensibilisation aux risques pour la santé et la sécurité au travail.

CDC s'efforce d'éviter les accidents ou incidents entraînant des pertes de temps, soit 0,5 % maximum du total des heures de travail des employés. En 2022-2023, il y a eu trois incidents mineurs occasionnant la perte de 10 jours de travail, ce qui signifie que les heures de travail perdues ont totalisé 0,003 % du total des heures de travail des employés.

Résultats en matière de sécurité d'entreprise

CDC s'emploie à se conformer à la Politique sur la sécurité du gouvernement afin d'éviter que l'intégrité des biens et des renseignements de l'État ne soit compromise.

Dans la politique de CDC sur la sécurité de l'entreprise, les « exigences de sécurité industrielle » sont les exigences de sécurité du client-partenaire pour un projet. CDC veille à ce que ces exigences soient intégrées à tous les approvisionnements et gérées de façon adéquate, et effectue le suivi de tous les cas de non-conformité. En cas d'infraction, CDC veille à ce que des correctifs

soient apportés. La Société coordonne toute la démarche avec les intervenants concernés, dont l'adjoint à l'officier de la sécurité de l'entreprise, la Direction de la sécurité industrielle et les forces de l'ordre locales.

Les « exigences en matière de sécurité organisationnelle » correspondent aux exigences de sécurité interne à l'égard des employés, des biens et des renseignements de CDC. La Société examine et gère tous les cas de non-conformité et prend des mesures correctives, s'il y a lieu.

L'objectif est que la sécurité organisationnelle ou industrielle ne soit en aucun cas compromise. En 2022-2023, il y a eu 20 incidents de sécurité industrielle, et dans trois cas, la sécurité était compromise (en hausse par rapport à 18 incidents en 2021-2022) et 11 incidents de sécurité organisationnelle, dont un cas où la sécurité a été compromise (soit un de plus que l'année précédente).

Initiatives stratégiques d'entreprise

Trois initiatives ont été sélectionnées pour la période de planification de 2022-2023 sous le thème du leadership et de la gouvernance.

Resserrer les liens de collaboration avec les dirigeants des clients-partenaires

La stabilité et la longue durée de la relation que CDC entretient avec le MDN lui permettent en quelque sorte d'être la mémoire organisationnelle de son client-partenaire, qui peut connaître de fréquents changements de personnel à des postes clés. CDC suit à cet égard une matrice de rencontres avec ses interlocuteurs du MDN pour garantir la régularité des communications avec le Ministère, en vue d'assurer que les représentants de notre client-partenaire gardent le mandat de CDC à l'esprit. À ce titre, CDC organise régulièrement des séances de planification conjointes au niveau de la haute direction de CDC et du MDN de même que des forums et des ateliers de la haute direction pour renforcer les liens de collaboration et faciliter l'intégration, la planification et la résolution de problèmes.

Soutenir les objectifs du gouvernement du Canada en matière d'accessibilité

En 2022-2023, le groupe de travail chargé du plan d'accessibilité de CDC a poursuivi ses activités en ce qui concerne la conformité de CDC à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. CDC et d'autres entités réglementées par le gouvernement fédéral doivent élaborer un plan pour éliminer les obstacles et accroître l'accès et les possibilités pour les personnes ayant des handicaps physiques et mentaux. En décembre 2022, CDC a publié son plan d'accessibilité conformément à la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et établi un processus de rétroaction relatif à ce plan sur son site Web. Ce plan témoigne de

la détermination de CDC à promouvoir l'accessibilité et à réduire les obstacles.

Mettre en œuvre le plan stratégique de CDC relatif aux Autochtones, y compris une stratégie d'approvisionnement et une stratégie de recrutement et de maintien en poste

CDC a un programme ambitieux visant à renforcer les partenariats avec les peuples autochtones et à créer plus d'occasions d'affaires pour les entreprises autochtones. La Société met actuellement en œuvre sa politique de relations avec les Autochtones, fondée sur les trois piliers que sont le personnel, les entreprises et les communautés. En février 2022, CDC et le MDN ont signé la nouvelle Stratégie conjointe d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones qui guidera leurs efforts pour attribuer 5 % de la valeur totale des marchés aux entreprises autochtones. En 2022-2023, CDC a dépassé cet objectif en octroyant 9,8 % de la valeur totale des marchés aux entreprises autochtones, pour une valeur totale de 65,6 millions de dollars.

En 2022-2023, CDC a géré avec succès le Programme de recrutement d'étudiants autochtones et le Programme national d'expérience de travail pour les jeunes Autochtones, ce qui a abouti à l'embauche de 14 étudiants autochtones dans tout le pays. En outre, pour soutenir l'engagement du Canada à l'égard de la réconciliation, la Société a collaboré avec Indspire, un organisme de bienfaisance autochtone national qui investit dans l'éducation des Premières Nations, des Inuit et des Métis. C'est ainsi que le Programme de bourses d'études autochtones de CDC a été créé pour appuyer les étudiants autochtones qui poursuivent des études en vue d'entreprendre une carrière en génie, en planification, en sciences de l'environnement, en construction, en technologie de l'information ou en finances. CDC a octroyé les deux premières bourses annuelles en 2022.



Imad Jaradat, chef d'équipe de CDC, Opérations de déploiement, et ses collègues Samantha Roeske et Trevor Clark rendent visite à leur confrère de CDC Rob Bronson et aux ingénieurs de l'Opération IMPACT sur le site du Camp Canada au Koweït, en septembre 2022.

Pour 2022-2023, les avantages du personnel se chiffrent à 29 millions de dollars, en hausse de 5 millions de dollars, ou d'environ 21 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est

principalement liée à une majoration des intérêts sur l'obligation au titre des avantages sociaux futurs et à la hausse des taux de cotisation pour le Régime de pensions du Canada.



| Produits financiers (en milliers de dollars) | 2022-2023 | 2021-2022 | Variation (\$) | Variation (%) |
|---|------------|------------|----------------|---------------|
| Salaires | 111 560 \$ | 99 653 \$ | 11 907 \$ | 12 % |
| Avantages du personnel | 29 274 \$ | 24 096 | 5 178 | 21 % |
| Total des salaires et avantages du personnel | 140 834 \$ | 123 749 \$ | 17 085 \$ | 14 % |
| Avantages du personnel en pourcentage de la masse salariale | 26 % | 24 % | — | — |

Charges opérationnelles et frais d'administration

Les charges opérationnelles et frais d'administration s'élèvent à 12 millions de dollars pour 2022-2023, en hausse de 2 millions de dollars, ou environ 18 %, par rapport à l'exercice précédent. Divers facteurs expliquent ces charges.

| Charges opérationnelles et frais d'administration (en milliers de dollars) | 2022-2023 | 2021-2022 | Variation (\$) | Variation (%) | Analyse de la variation |
|---|-----------|-----------|----------------|---------------|---|
| Services d'infonuagique | 2 039 \$ | 1 850 \$ | 189 \$ | 10 % | Ces augmentations sont imputables à la hausse des coûts associés à la gestion des services infonuagiques et à l'introduction de logiciels mobiles de gestion des marchés pour répondre à la demande des clients-partenaires. |
| Entretien des logiciels | 1 582 | 1 430 | 152 | 11 % | Ces augmentations sont dues à l'augmentation de l'effectif en raison de la hausse de la demande de services de la part des clients-partenaires, et à l'achat de nouveaux outils de collaboration virtuels et de soutien à la conception de logiciels. |
| Services professionnels | 1 295 | 1 478 | (183) | -12 % | Cette baisse est due aux initiatives ponctuelles de gestion des ressources humaines achevées au cours de la période précédente et au déploiement du logiciel de gestion des contrats mobiles. |
| Formation et perfectionnement des employés | 1 030 | 688 | 342 | 50 % | L'augmentation est la conséquence du retour progressif à la formation en personne une fois assouplies les restrictions liées à la COVID-19. |
| Exploitation d'installations louées | 960 | 855 | 105 | 12 % | Cette augmentation s'explique par la hausse des charges opérationnelles locatives en raison du retour au bureau d'un plus grand nombre d'employés attribuable à l'assouplissement des restrictions liées à la COVID-19. |
| Location de matériel | 872 | 1,063 | (191) | -18 % | Cette baisse s'explique du fait que la Société a acheté tous les accessoires informatiques précédemment loués. |

| Charges opérationnelles et frais d'administration (en milliers de dollars) | 2022-2023 | 2021-2022 | Variation (\$) | Variation (%) | Analyse de la variation |
|--|------------------|------------------|-----------------|---------------|---|
| Téléphonie et communications de données | 752 | 846 | (94) | -11 % | Cette baisse s'explique par la diminution des coûts des téléphones cellulaires et des lignes fixes en raison du passage aux réunions virtuelles et à la réduction du nombre de lignes fixes dans les bureaux. |
| Services, fournitures et matériel de bureau | 671 | 540 | 131 | 24 % | L'augmentation est liée au retour au bureau des employés, ainsi qu'à la hausse des coûts d'assurance des biens et de la responsabilité. |
| Matériel informatique | 594 | 46 | 548 | 1 191 % | L'augmentation est imputable à des achats ponctuels d'accessoires informatiques précédemment loués. |
| Déplacement | 558 | 26 | 532 | 2 046 % | Cette augmentation est le résultat du retour progressif des voyages d'affaires aux niveaux antérieurs à la période de pandémie de COVID-19. |
| Services et communications clients | 403 | 430 | (27) | -6 % | La baisse est le résultat de la diminution de la demande en services de photographie et de vidéographie. |
| Mobilier et équipement | 303 | 225 | 78 | 35 % | La hausse est attribuable à l'achat de mobilier et d'équipement dans les sites de la Région du Pacifique. |
| Recrutement | 252 | 105 | 147 | 140 % | La hausse est attribuable à une plus forte demande en services de recrutement en externe en raison de la concurrence dans le marché du travail. |
| Réinstallation d'employés | 191 | 170 | 21 | 12 % | Cette hausse est principalement attribuable à la création de la nouvelle Région du Pacifique et à des rôles de direction clés dans d'autres régions. |
| Hébergement | 160 | 30 | 130 | 433 % | Cette augmentation est liée au retour progressif des employés sur le lieu de travail, qui accroît la collaboration en personne. |
| Abonnements et adhésions | 91 | 94 | (3) | -3 % | La variation est négligeable. |
| Logiciels | 81 | 135 | (54) | -40 % | La baisse est due à l'achat par CDC de nouvelles licences utilisateur de PRE au cours de l'exercice précédent en raison de l'augmentation des ETP visant à répondre à la demande des clients-partenaires. |
| Poste et transport de marchandises | 35 | 26 | 9 | 35 % | La variation est négligeable. |
| Autres | 27 | 21 | 6 | 29 % | La variation est négligeable. |
| Améliorations locatives | 12 | 7 | 5 | 71 % | La variation est négligeable. |
| Total des charges opérationnelles et frais d'administration | 11 908 \$ | 10 065 \$ | 1 843 \$ | 18 % | — |

Dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements a diminué de 36 000 \$ par rapport à l'exercice précédent. La diminution de 56 000 \$ de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation découle surtout de la résiliation de contrats de location de photocopieurs et de la

modification du contrat de location d'un bureau régional. L'amortissement des immobilisations corporelles a augmenté de 3 %, ou 11 000 \$, en raison de l'amortissement du nouvel équipement audiovisuel. L'augmentation de 9 000 \$ de l'amortissement des immobilisations incorporelles est due à l'achat de logiciels supplémentaires.

| Dotation aux amortissements (en milliers de dollars) | 2022-2023 | 2021-2022 | Variation (\$) | Variation (%) |
|---|-----------------|-----------------|----------------|---------------|
| Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation | 1 289 \$ | 1 345 \$ | (56) \$ | -4 % |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 426 | 415 | 11 | 3 % |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 22 | 13 | 9 | 69 % |
| Total de la dotation aux amortissements | 1 737 \$ | 1 773 \$ | (36) \$ | -2 % |

6.3 Résultat net et résultat global

Le résultat net de la période considérée est de 8 millions de dollars, comparativement à un résultat net de 13 millions de dollars au cours de l'exercice précédent, soit une diminution de 5 millions de dollars. La baisse du résultat net de l'exercice a été causée par l'augmentation des salaires imputable à un accroissement des ETP et à l'augmentation annuelle des salaires, ainsi que par la hausse des charges opérationnelles, baisse annulée en partie par la hausse de la demande pour les services de CDC de la part des clients-partenaires.

En 2022-2023, les autres éléments du résultat global se chiffrent à 2 millions de dollars, comparativement aux autres éléments du résultat global de 5 millions de dollars en 2021-2022. Le gain actuariel en 2022-2023 était inférieur à celui de l'exercice précédent, en raison principalement d'une augmentation prévue de la participation des retraités au régime d'assurance maladie de la Société, partiellement compensée par une hausse du taux d'actualisation utilisé pour estimer les avantages du personnel futurs.

Le résultat global de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2023 totalise 10 millions de dollars, contre un résultat global total de 18 millions de dollars à l'exercice précédent, soit une baisse de 7 millions de dollars.

| Résultat net et résultat global (en milliers de dollars) | 2022-2023 | 2021-2022 | Variation (\$) | Variation (%) |
|---|------------------|------------------|-------------------|---------------|
| Résultat net | 7 756 \$ | 12 826 \$ | (5 070) \$ | -40 % |
| Autres éléments du résultat global | — | — | — | — |
| Gain actuariel sur l'obligation au titre des prestations définies | 2 387 | 4 680 | (2 293) | -49 % |
| Résultat global | 10 143 \$ | 17 506 \$ | (7 363) \$ | -42 % |

6.4 Trésorerie et ressources en capital

En matière de gestion financière, CDC a pour ligne de conduite de générer et maintenir une trésorerie suffisante pour répondre à ses besoins prévus de fonctionnement et d'investissement, s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance et disposer d'une trésorerie suffisante pour faire face aux éventualités.

La Société fonctionne selon le régime de la rémunération des services et n'est financée par aucun crédit public. Elle n'a ni ligne de crédit ni accès à des lignes de crédit ou à d'autres sources d'emprunt. La trésorerie de la Société provient donc exclusivement des honoraires qu'elle perçoit de ses clients-partenaires, principalement du MDN, pour les services qu'elle leur fournit.

La Société a pour objectif de dégager des résultats légèrement supérieurs au seuil de rentabilité, après ajustement au titre de fonds de réserve pour des projets d'immobilisations futurs et pour l'innovation et la recherche. La Société tarifie ses services en fonction des coûts qu'elle pense devoir engager au titre des programmes et de son fonctionnement. Cependant, des augmentations imprévues des services fournis dans le cadre des programmes du MDN conjuguées à la capacité de CDC de réaliser ses propres gains de productivité pourraient faire en sorte que les marges dépassent les cibles initialement fixées. À l'inverse, une baisse inattendue des services liés aux programmes pourrait donner lieu à des marges inférieures aux objectifs initiaux. Les niveaux de trésorerie font l'objet d'une surveillance continue, et tout excédent de trésorerie par rapport aux besoins en financement des activités opérationnelles, des projets d'immobilisations et de l'innovation et de la recherche est réduit à la faveur des plans et budgets de fonctionnement ultérieurs et, notamment, dans le cadre de la tarification des services fournis au MDN.

Le mode de gestion de trésorerie de CDC vise à conserver des réserves de liquidités suffisantes pour lui permettre de faire face à ses obligations, considérant qu'il risque de se produire des manquements temporaires dans la perception de ses créances. Ces obligations pourraient comprendre les salaires et avantages du personnel ainsi que d'autres charges de fonctionnement courantes, les avantages du personnel à long terme et d'autres obligations qui pourraient découler de directives du gouvernement du Canada.

La Société prend en compte plusieurs facteurs au moment de déterminer le montant de ses réserves de trésorerie, dont les risques liés à la planification et au fonctionnement qui sont inhérents à ses activités. En particulier, les risques liés aux variations éventuelles et imprévues des montants et des échéances des

dépenses liées à des projets de construction du MDN ont une incidence directe sur la valeur ou le calendrier des services fournis par CDC, et sur les niveaux de trésorerie générés.

Même si CDC jouit d'une clientèle garantie auprès de laquelle elle encaisse régulièrement ses créances, plusieurs incidents pourraient agir sur le moment où ces montants sont recouverts. Notamment, les retards qui entourent couramment le processus d'autorisation et de traitement des factures par les clients-partenaires pourraient en décaler, de temps à autre, l'encaissement.

Il n'existe aucune restriction quant à l'emploi que la Société peut faire de ses fonds ni aucune obligation légale ou réglementaire de réserver des fonds à l'égard d'une quelconque obligation courante ou future, y compris à l'égard d'avantages sociaux futurs. La Société n'a donc pas de fonds distincts ou affectés à cet égard, et les excédents de trésorerie par rapport aux besoins de fonctionnement et d'investissement à court terme sont placés conformément à la Politique de placement approuvée par le conseil d'administration.

Besoins et emplois de trésorerie

Les plus importants besoins de trésorerie liée au fonds de roulement sont les salaires et avantages du personnel, la location de locaux à bureaux, la location de matériel, la formation et le perfectionnement, les honoraires, les télécommunications, les fournitures de bureau et les déplacements professionnels. CDC utilise également la trésorerie pour acheter des logiciels et du matériel informatique, et du mobilier et des agencements de bureau, ainsi que pour payer les améliorations locatives.

La trésorerie peut également servir à payer les coûts liés aux réaménagements de l'effectif, notamment les réinstallations des employés, dans les cas où ces réaménagements surviennent par suite de fluctuations ou de changements imprévus dans le programme d'IE du MDN.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

Au 31 mars 2023, la trésorerie et les placements totalisaient 56 millions de dollars, en baisse de 2 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à l'exercice précédent.

Au 31 mars 2023, le solde de trésorerie s'élevait à 17 millions de dollars, en baisse de 20 millions de dollars, ou 55 %, par rapport à l'exercice précédent. En 2022–2023, la Société a affecté 74 000 \$ de trésorerie à des activités de fonctionnement,

consacré 209 000 \$ aux dépenses d'investissement, acquis des placements pour un montant net de 19 millions de dollars et versé 1 million de dollars au titre de ses obligations locatives.

Au 31 mars 2023, le solde de trésorerie global de CDC était supérieur à la fourchette ciblée pour ses réserves de 2022-2023 de quelque 35 à 45 millions de dollars, principalement en raison de l'augmentation de la demande des clients-partenaires, de dépenses inférieures aux prévisions et d'un meilleur rendement des placements.

Au 31 mars 2023, les placements (à court et à long terme) s'élevaient à 39 millions de dollars, en hausse de 19 millions de dollars, ou 91 %, par rapport à un an plus tôt. L'augmentation tient à l'acquisition nette de placements de 19 millions de dollars dans le cadre des exigences de réserve prévues pour le financement de projets d'immobilisations à long terme et de l'avancement de l'innovation et de la recherche. Les placements sont composés d'actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe. La Société investit actuellement dans des obligations cotées, des certificats de placement garanti et des fonds communs de placement qui sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les placements détenus sont

conformes à la politique de placement approuvée par le Conseil. La Société entend détenir ces placements jusqu'à leur échéance.

Créances clients

Les créances clients représentent les montants à recevoir de clients de la Société, notamment le MDN. Au 31 mars 2023, les créances clients totalisaient 32 millions de dollars, en hausse de 15 millions de dollars, ou 92 %, par rapport à un an plus tôt. La hausse tient à l'augmentation du délai nécessaire pour percevoir ces créances clients et à une augmentation des produits découlant du MDN. Toutes les créances clients sont considérées comme entièrement recouvrables.

Passifs courants

Les passifs courants totalisaient 22 millions de dollars au 31 mars 2023, en hausse de 4 millions de dollars, ou 19 %, par rapport au 31 mars 2022. La hausse des passifs courants est due à une hausse de l'obligation au titre des avantages du personnel à court terme et au calendrier de paiement des fournisseurs et des salaires des employés par rapport à la période précédente.

| Trésorerie et ressources en capital (en milliers de dollars) | 2022-2023 | 2021-2022 | Variation (\$) | Variation (%) |
|---|------------------|------------------|------------------|---------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 16 563 \$ | 36,918 \$ | (20 355) \$ | -55 % |
| Placements | 39 373 | 20 600 | 18 773 | 91 % |
| Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements | 55 936 | 57 518 | (1 582) | -3 % |
| Créances clients | 31 961 \$ | 16 676 \$ | 15 285 \$ | 92 % |
| Passifs courants | 22 109 \$ | 18 593 \$ | 3 516 \$ | 19 % |

6.5 Avantages du personnel

La Société inscrit une obligation liée au coût estimatif des congés de maladie et des indemnités de retraite pour ses salariés actifs, et des prestations de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance-vie pour ses retraités. Ce passif est estimé par calcul actuariel. Le régime de congés de maladie a été réduit en avril 2022. La banque actuelle de congés de maladie accumulés des employés a été gelée et pourra être utilisée à l'avenir. Le régime de congés de maladie a été remplacé par un régime de prestations d'invalidité de courte durée. Au 31 mars 2023, la charge à payer au titre des avantages du personnel s'élevait à 34 millions de dollars,

en hausse de 590 000 \$, ou d'environ 2 %, par rapport à un an plus tôt.

Dans l'ensemble, le passif a augmenté en raison du gain actuariel inférieur au coût des services rendus au cours de la période et des charges d'intérêts sans les prestations versées. Les coûts des services rendus au cours de la période et les charges d'intérêts pour la période se sont élevés à 3 millions de dollars et les prestations versées à 730 700 \$. Le gain actuariel était de 2 millions de dollars, principalement en raison d'une augmentation du taux d'actualisation, partiellement compensée par l'augmentation prévue de la participation des retraités au régime de santé de l'entreprise.

L'obligation au titre des prestations définies varie d'un exercice à l'autre sous l'effet combiné de plusieurs facteurs, dont le taux d'inflation, le taux de prestations, les réaménagements de l'effectif, les révisions des taux d'actualisation (en fonction des taux d'intérêt du marché), les variations du taux moyen de croissance de la rémunération, et les variations (liées à l'évolution des données démographiques) des prévisions de la durée de service restante moyenne du personnel actif. La

note 12 des états financiers présente les hypothèses actuarielles retenues aux fins du calcul de cette obligation. Cette obligation est pour la majeure partie non courante, la Société estimant la partie courante à payer à partir des meilleures informations dont elle dispose. Même si la Société ne réserve pas de fonds à part pour cette obligation, elle dispose de ressources en capital suffisantes pour s'acquitter des prestations au titre des avantages du personnel à leur échéance.

| Avantages du personnel (en milliers de dollars) | 2022-2023 | 2021-2022 | Variation (\$) | Variation (%) |
|--|------------------|------------------|----------------|---------------|
| Partie courante | 2 403 \$ | 1 803 \$ | 600 \$ | 33 % |
| Partie non courante | 31 519 | 31 529 | (10) | - % |
| Total des avantages du personnel | 33 922 \$ | 33 332 \$ | 590 \$ | 2 % |

6.6 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de la Société ont totalisé 751 000 \$ pour 2022-2023, en baisse de 204 000 \$, ou 21 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est liée principalement à l'achat non récurrent d'un serveur IBM dans l'année précédente.

| Dépenses d'investissement (en milliers de dollars) | 2022-2023 | 2021-2022 | Variation (\$) | Variation (%) |
|---|---------------|---------------|-----------------|---------------|
| Matériel informatique | — \$ | 124 \$ | (124) \$ | -100 % |
| Mobilier et agencements | 105 | 167 | (62) | -37 % |
| Améliorations locatives | 182 | 175 | 7 | 4 % |
| Immobilisations incorporelles | 12 | 33 | (21) | -64 % |
| Actifs au titre du droit d'utilisation | 452 | 456 | (4) | -1 % |
| Total des dépenses d'investissement | 751 \$ | 955 \$ | (204) \$ | -21 % |

6.7 Comparaison des réalisations aux projections

Le tableau ci-après compare les résultats réels de la Société pour l'exercice 2022-2023 aux projections figurant dans le Plan d'entreprise (le Plan). Les résultats réels de la Société sont meilleurs que prévu dans le Plan.

Les produits tirés des services facturés pour l'exercice sont de 3 % inférieurs au Plan. Cette baisse s'explique par des pénuries sur le marché du travail et des difficultés de recrutement pour répondre aux besoins accrus des clients-partenaires, comme le prévoit le Plan d'entreprise.

Les frais de déplacement et décaissements et les montants recouverts à cet égard ont été de 39 % supérieurs à ceux du Plan, en raison du retour progressif des déplacements aux niveaux antérieurs à la COVID-19.

Les produits financiers ont été supérieurs de 251 % aux prévisions du Plan, les nouveaux placements portant intérêt à des taux supérieurs à ceux qui avaient été prévus pour les placements et les réserves.

Les salaires et les avantages du personnel ont été de 1 % inférieurs aux projections du Plan, en raison de pénuries sur le marché du travail, qui ont entraîné une baisse de 2 % d'équivalents temps plein par rapport aux prévisions.

Les charges opérationnelles et frais d'administration sont de 23 % inférieurs aux projections. Cette baisse est principalement due au report des dépenses en services professionnels au prochain exercice en raison de l'évolution des priorités opérationnelles, ainsi qu'à des niveaux plus bas que prévu de formation et de perfectionnement des employés, et à la baisse des dépenses de TI par rapport aux prévisions.

La dotation aux amortissements a été de 4 % inférieure aux projections du Plan, en raison principalement du fait que le bail du bureau de la Région du Pacifique a commencé plus tard que prévu.

Le résultat net a été de 22 % supérieur à ce qui avait été prévu dans le Plan, en raison de charges opérationnelles et frais d'administration inférieurs aux prévisions et d'un rendement plus élevé sur les investissements, résultat partiellement compensé par la baisse de la demande de services.

La trésorerie et les placements ont été plus élevés que prévu, du fait du résultat net plus élevé que prévu.

Les dépenses d'investissement ont été de 200 % supérieures aux projections, en raison des améliorations locatives et de l'achat de meubles dans la Région du Pacifique.

| Comparaison des réalisations aux projections (en milliers de dollars) | Réel | Plan d'entreprise | Variation (\$) | Variation (%) |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Produits | — | — | — | — |
| Produits tirés des services facturés | 160 682 \$ | 165 252 \$ | (4 570) \$ | -3 % |
| Frais de déplacement et décaissements recouvrés | 3 255 | 2 344 | 911 | 39 % |
| Produits financiers | 1 756 | 500 | 1 256 | 251 % |
| Produits totaux | 165 693 \$ | 168 096 \$ | (2 403) \$ | -1 % |
| Charges | — | — | — | — |
| Salaires et avantages du personnel | 140 834 | 141 867 | (1 033) | -1 % |
| Charges opérationnelles et frais d'administration | 11 908 | 15 510 | (3 602) | -23 % |
| Frais de déplacement et décaissements | 3 255 | 2 344 | 911 | 39 % |
| Dotation aux amortissements | 1 737 | 1 800 | (63) | -4 % |
| Charges financières | 203 | 198 | 5 | 3 % |
| Total des charges | 157 937 \$ | 161 719 \$ | (3 782) \$ | -2 % |
| Résultat net | 7 756 | 6 377 | 1 379 | 22 % |
| Autres éléments du résultat global | 2 387 | — | 2 387 | - % |
| Résultat global | 10 143 \$ | 6 377 \$ | 3 766 \$ | 59 % |
| Dépenses d'investissement | 751 \$ | 250 \$ | 501 \$ | 200 % |

GOUVERNANCE

Le Cadre de gouvernance de la Société définit les responsabilités du conseil d'administration de CDC. La Société se fie également à ses statuts, à ses chartes, à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres documents pour s'orienter.

Aperçu

Aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), le conseil d'administration de CDC est responsable de la gestion des activités et des autres affaires courantes de la Société. CDC rend des comptes au Parlement, sur la conduite de ses activités, par l'entremise de la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement (la ministre). Le gouvernement du Canada est l'unique actionnaire de CDC.

Outre la LGFP, la *Loi sur la production de défense* régit également les activités de CDC, et CDC doit rester conforme à d'autres lois fédérales, comme la *Loi sur l'accès à l'information*, la *Loi sur l'accessibilité du Canada*, le *Code canadien du travail*, la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, la *Loi sur les langues officielles*, et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

CDC harmonise ses politiques et pratiques avec les priorités et les attentes du gouvernement du Canada particulièrement celles décrites dans la lettre de mandat du ministre au président du conseil d'administration de CDC.

Le Conseil :

- ▶ contribue à l'orientation stratégique de CDC;
- ▶ examine et évalue la pertinence du Cadre de gestion du risque de CDC;
- ▶ veille à ce que CDC continue d'adhérer à des normes élevées en matière d'éthique, d'ouverture et de transparence dans la gestion de ses activités.

Gouvernance

Le Bureau du Conseil privé (BCP) gère toutes les nominations au conseil d'administration de CDC. Le BCP est libre d'utiliser le profil de CDC pour cibler les candidats qui présentent les caractéristiques particulières que les membres potentiels du Conseil de CDC doivent avoir, y compris un mélange de connaissances, de compétences et d'expérience, en tenant compte des objectifs en matière de diversité.

Hormis le président et premier dirigeant, tous les membres du Conseil de CDC sont indépendants de la direction de CDC. Tous les membres du Conseil de CDC participent à des séances d'orientation le plus tôt possible après leur nomination, ainsi qu'à des activités régulières de formation et de perfectionnement.

Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) est l'auditeur de CDC. Le BVG audite les états financiers annuels de la Société et procède en outre à un examen spécial de ses activités au moins une fois tous les 10 ans.

Intégrité et éthique

Les membres du conseil d'administration de CDC doivent se conformer aux exigences et attentes énoncées dans la *Loi sur les conflits d'intérêts*. Les membres du Conseil doivent signer chaque année une déclaration par laquelle ils attestent avoir lu la Loi et en comprennent l'application à l'exercice de leurs fonctions. Tous les membres du Conseil doivent également se conformer au Code de conduite du Conseil de CDC (le Code du Conseil). Le présent document définit les normes de conduite que les membres du Conseil sont tenus de respecter dans l'exercice de leurs fonctions.

CDC a également un Code d'éthique (le Code) pour les employés, qui intègre spécifiquement les principes de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*. Le Code établit les comportements et les processus attendus lors de la divulgation d'actes répréhensibles par les employés de CDC. Le Code est une condition d'emploi pour les employés de CDC. Tous les employés doivent revoir leurs obligations et leurs responsabilités régulièrement et faire rapport de tout changement de leur statut le plus rapidement possible. En outre, un examen annuel du Code et les exigences relatives à la production de rapport gardent à l'esprit le comportement éthique. Les nouveaux employés doivent suivre un module de formation en ligne obligatoire et réussir un examen sur le Code. En 2022, l'ensemble du personnel de CDC a répondu à la demande annuelle de confirmation, et toutes les recrues ont suivi le module requis et passé le test obligatoire.

Orientation stratégique

Le conseil d'administration de CDC ainsi que le groupe de la haute direction contribuent au processus de planification de CDC. Dans le cadre d'une analyse de la conjoncture, CDC cherche à obtenir des renseignements auprès de divers représentants du gouvernement et de l'industrie. Le point culminant

du processus de planification de CDC est la création d'un Plan d'entreprise, qui présente les initiatives et les activités de la Société, avec les principaux indicateurs de rendement. En application de la LGFP, CDC soumet chaque année un plan d'entreprise à la ministre.

Gestion des risques

Il revient au Conseil de s'assurer que les plus grands risques liés aux activités de CDC sont bien cernés et priorisés, conformément au Cadre de gestion du risque de CDC, et que des systèmes et des processus adéquats sont en place pour les gérer.

Communications et engagement

Les membres du public sont invités à assister aux assemblées publiques annuelles de CDC afin de pouvoir communiquer avec CDC et de se renseigner à son sujet. CDC tient son Assemblée publique annuelle de façon virtuelle, et il y en a eu une en juillet 2022.

Le Conseil recherche des moyens de mobiliser le personnel de CDC dans les bureaux de la Société partout au Canada, pour qu'il participe à des séances d'information sur des questions d'intérêt, à des tournées de sites et d'installations, et à d'autres activités de partage de l'information. Le Conseil de CDC discute également régulièrement avec les parties prenantes et autres entités externes.

Comités du Conseil

Le Conseil de CDC s'appuie sur deux comités pour l'aider à s'acquitter de ses attributions, à savoir le Comité d'audit et le Comité de la gouvernance et des ressources humaines. Aux termes de la LGFP, tous les membres du Comité de vérification sont indépendants de la direction de CDC.

Chaque comité a une charte énonçant ses responsabilités et utilise des plans de travail pour s'assurer de cerner et de traiter ces responsabilités à chaque réunion. Suit le résumé des principales activités de ces comités pour 2022-2023.

Comité d'audit

Présidente : Cynthia Ene

Membres : Moreen Miller et Angus Watt

Le Comité a siégé à quatre reprises en 2022-2023. Conformément à sa charte, le Comité de vérification aide le Conseil à superviser les contrôles financiers et de gestion de CDC, et à s'assurer que les systèmes d'information et les pratiques de gestion de la Société sont adaptés à ses besoins.

Il examine les plans d'audits internes et est régulièrement informé de l'état d'avancement des recommandations issues des audits internes de CDC. Le Comité informe le Conseil de l'état d'avancement des questions relatives aux audits et de toute question de fond s'y rapportant. Le Comité siège à huis clos au besoin.

Principales activités examinées en 2022-2023

- ▶ Résultats financiers de CDC
- ▶ Plan d'audit interne de CDC
- ▶ État d'avancement des recommandations découlant des audits internes terminés
- ▶ Audit annuel du BVG
- ▶ Sélection d'un fournisseur de services d'audit interne
- ▶ Plan de travail

Comité de la gouvernance et des ressources humaines

Président : Stephen Burbridge

Membres : Moreen Miller, Claude Lloyd, Steve Anderson et Derrick Cheung (membre d'office)

Le Comité a siégé à quatre reprises en 2022-2023. La Charte du Comité définit les tâches et responsabilités du Comité, à savoir : déterminer les pratiques exemplaires, tendances et questions liées à la gouvernance et évaluer l'harmonisation des politiques de ressources humaines avec les objectifs et les initiatives connexes de la Société. Le Comité siège à huis clos au besoin.

Principales activités examinées en 2022-2023

- ▶ Mises à jour du Plan stratégique des ressources humaines
- ▶ Programme de gestion du rendement des premiers dirigeants des sociétés d'État du Bureau du Conseil privé : entente et évaluation de rendement
- ▶ Évaluation du rendement des dirigeants de la Société
- ▶ Renouvellement du mandat des dirigeants de la Société
- ▶ Examen de la Charte
- ▶ Plan de travail

Tableau 1 : Présences aux séances

| Présences aux séances | Conseil | Comité d'audit | Comité de la gouvernance et des ressources humaines |
|-----------------------|---------|----------------|---|
| Miller, Moreen | 7/7 | 4/5 | 4/4 |
| Anderson, Steve | 7/7 | — | 4/4 |
| Burbridge, Stephen | 7/7 | — | 3/4 |
| Ene, Cynthia | 7/7 | 5/5 | — |
| Lloyd, Claude | 7/7 | — | 4/4 |
| Watt, Angus | 7/7 | 5/5 | — |
| Cheung, Derrick | 6/6 | — | 4/4 |

Conseil d'administration

Suivent les noms des membres du conseil d'administration de CDC. Pour consulter leurs biographies complètes, visitez le site Web de CDC.

- ▶ Moreen Miller, présidente du conseil d'administration
- ▶ Steve Anderson
- ▶ Stephen Burbridge
- ▶ Derrick Cheung, président et premier dirigeant de CDC
- ▶ Cynthia Ene
- ▶ Claude Lloyd
- ▶ Angus Watt

Rémunération des administrateurs

Le gouverneur en conseil a établi le régime de rémunération des membres des conseils d'administration des sociétés d'État fédérales en 2001. La présidente du Conseil touche une provision sur honoraires pouvant aller de 6 400 \$ à 7 500 \$ par année, ainsi qu'une indemnité journalière allant de 200 \$ à 300 \$. Les membres du Conseil reçoivent une provision sur honoraires pouvant aller de 3 200 \$ à 3 800 \$ par année et une indemnité journalière allant de 200 \$ à 300 \$. Des indemnités journalières sont versées pour des activités comme la participation aux séances ainsi que pour certaines responsabilités spéciales à titre de dirigeant, d'analyste ou de représentant. Les administrateurs et administratrices touchent seulement une indemnité journalière pour chaque journée de travail (24 heures), sans égard au nombre d'activités auxquelles ils participent pendant cette journée.

Structure de l'équipe de la haute direction

Haute direction

Composée du président et premier dirigeant et de quatre vice-présidents, l'équipe de la haute direction se réunit régulièrement à titre de groupe de gestion, pour examiner les questions stratégiques, opérationnelles, financières et de ressources humaines de la Société.

Président et premier dirigeant

Responsable, auprès du Conseil, de la gestion et du rendement de la Société dans son ensemble.

Vice-président, Opérations – Prestation des services

Responsable de la prestation des services pour trois des cinq secteurs de CDC, ainsi que de la surveillance générale du service de Technologie de l'information; agit également comme officier de la sécurité de l'entreprise.

Vice-président, Opérations – Gestion des activités

Responsable de la gestion des activités dans toutes les régions.

Vice-président, Opérations – Approvisionnement

Responsable du leadership, de la surveillance générale et de la prestation des services de passation et de gestion des marchés à l'échelle de la Société.

Vice-président, Finances et Ressources humaines, et chef des finances

Responsable des affaires financières de la Société et du leadership exécutif de la fonction de finances et de ressources humaines de CDC.

Groupe de gestion

Directeurs régionaux

Gèrent les activités des régions du Pacifique, de l'Ouest, de l'Ontario, de la capitale nationale, du Québec et de l'Atlantique par l'entremise de bureaux régionaux situés respectivement à Victoria, Edmonton, Kingston, Ottawa, Montréal et Halifax.

Directeurs nationaux

Veillent à ce que les activités relevant de leur compétence contribuent à l'atteinte des objectifs de la Société, et sont responsables de l'efficacité et de la qualité de la prestation de services à l'échelle du pays.

Directeurs des services d'entreprise

Sont responsables de la direction de la Société et de la gestion des fonctions et des groupes des communications, des finances, de la gouvernance et des affaires juridiques, des ressources humaines et de la technologie de l'information.

Secrétaire de la Société

Est responsable des questions de gouvernance, s'assure que la Société est prête à se conformer à l'ensemble des lois, des règlements et des politiques gouvernementales qui la concernent, assiste le conseil d'administration et communique avec les différents partenaires de la Société.

Membres de la haute direction

Suivent les membres du groupe de gestion de CDC. Pour consulter leurs biographies complètes, consultez le site Web de CDC.

Haute direction

Derrick Cheung, LL.M., MBA, MA
Président et premier dirigeant

Marie-Josée Lacombe, CPA
Vice-présidente, Finances et Ressources humaines, et chef des finances

Karl McQuillan, P.Eng.
Vice-président, Opérations — Prestation des services
Vice-président par intérim, Opérations — approvisionnement

Grant Sayers, C.E.T.
Vice-président, Opérations — Gestion des activités

Équipe de direction

Dave Burley, CSO
Directeur national, Services de gestion des marchés

Marcy Burton, B.Sc., P.Eng.
Directrice régionale, Ontario

Charles Fuller, B.A.Sc., PMP, PgMP
Directeur national, Services de gestion des projets et des programmes

Danny Gruner, B.Sc., MBA
Directrice régionale, Pacifique

Alison Lawford, LL.B., LL.M.
Directrice, Gouvernance et Affaires juridiques, et Secrétaire de la Société

Elizabeth Mah, P.Eng., CSO, PMP
Directrice régionale, Capitale nationale

Kimberly Morgan, CHRL
Directrice, Ressources humaines

Victoria Neary, B.A.
Directrice régionale, Ouest

Marco Palmieri, ing, MBA, PMP
Directeur régional, Québec

Marlies Paulhus, CPA, CGA
Directrice, Finances

Mélanie Pouliot, P.Eng.
Directrice nationale, Services des marchés

Stephanie Ryan, B.A. (avec spécialisation), ABC
Directrice, Communications

Heather Tesselaar, MBA, P.Eng., PMP
Directrice nationale, Services de gestion des biens immobiliers

George Theoharopoulos, P.Eng.
Directeur régional, Atlantique

Navpreet Uppal, B.Eng., CGEIT, CRISC
Directrice, Technologie de l'information

ÉTATS FINANCIERS

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction de Construction de Défense Canada est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont déléguées par le conseil d'administration, dont la préparation d'un rapport annuel ainsi que la production de son contenu et de ses états financiers. Approuvés par le conseil d'administration, les présents états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) à partir des meilleures estimations dont disposait la direction et de l'exercice par elle d'un jugement éclairé, lorsqu'il y avait lieu. Les données opérationnelles et financières figurant dans le rapport annuel concordent avec celles qui sont fournies dans les états financiers.

La direction se fie à des systèmes de contrôle comptable internes conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est pertinente et fiable, et que les transactions sont conformes aux prescriptions des autorités compétentes.

La direction maintient également des systèmes et pratiques de contrôle financier et de contrôle de gestion qui visent à assurer que les transactions sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements d'application, à la *Loi sur la production de défense*, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* ainsi qu'aux statuts et aux règlements administratifs de la Société. Ces systèmes et pratiques visent également la protection et le contrôle des biens de la Société ainsi que le bon déroulement de ses activités. De plus, le Comité d'audit, dont les membres sont nommés par le conseil d'administration, supervise les travaux d'audit interne de la Société et s'acquitte des autres fonctions qui lui sont assignées.

L'auditrice externe de la Société, en l'occurrence la vérificatrice générale du Canada, est chargée d'auditer les états financiers et de produire son rapport.

document original signé par :

Derrick Cheung

Président et premier dirigeant

document original signé par :

Marie-Josée Lacombe, CPA

Vice-présidente, Finances et Ressources humaines,
et chef des finances

Le 7 juin 2023



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Construction de défense (1951) Limitée (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de Construction de défense (1951) Limitée dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la production de défense*, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, les statuts et les règlements administratifs de Construction de défense (1951) Limitée ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de Construction de défense (1951) Limitée dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de Construction de défense (1951) Limitée aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de Construction de défense (1951) Limitée à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Mélanie Cabana, CPA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 7 juin 2023

État de la situation financière

Au 31 mars 2023

| (en milliers de dollars canadiens) | Notes | 2023 | 2022 |
|--|--------|-----------|-----------|
| Actif | — | — | — |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | — | 16 563 \$ | 36 918 \$ |
| Placements | 8, 18 | 7 057 | 2 134 |
| Créances clients | 5, 18 | 31 961 | 16 676 |
| Charges payées d'avance et autres actifs | 6 | 1 366 | 1 096 |
| Autres créances | 7 | 1 607 | 1 793 |
| Actifs courants | — | 58 554 \$ | 58 617 \$ |
| Placements | 8, 18 | 32 316 | 18 466 |
| Immobilisations corporelles | 9 | 1 925 | 2 064 |
| Immobilisations incorporelles | 10 | 27 | 37 |
| Actifs au titre de droits d'utilisation | 17 | 6 196 | 7 033 |
| Actifs non courants | — | 40 464 | 27 600 |
| Total de l'actif | — | 99 018 \$ | 86 217 \$ |
| Passifs | — | — | — |
| Fournisseurs et dettes diverses | 11, 18 | 17 097 | 14 227 |
| Produits comptabilisés d'avance | 13 | 1 299 | 1 285 |
| Avantages du personnel | 12 | 2 403 | 1 803 |
| Obligations locatives | 17 | 1 310 | 1 278 |
| Passifs courants | — | 22 109 \$ | 18 593 \$ |
| Avantages du personnel | 12 | 31 519 | 31 529 |
| Obligations locatives | 17 | 5 287 | 6 135 |
| Passifs non courants | — | 36 806 | 37 664 |
| Total du passif | — | 58 915 \$ | 56 257 \$ |
| Capitaux propres | — | — | — |
| Capital-actions : autorisé — 1 000 actions ordinaires sans valeur nominale; émis — 32 actions ordinaires | — | — | — |
| Résultats non distribués | — | 40 103 | 29 960 |
| Total des capitaux propres | — | 40 103 | 29 960 |
| Total du passif et des capitaux propres | — | 99 018 \$ | 86 217 \$ |

Engagements : Voir la note 17 | Passifs éventuels : Voir la note 21 | Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le Conseil d'administration, le 7 juin 2023

document original signé par :

Moreen Miller
Présidente du Conseil

document original signé par :

Cynthia Ene
Présidente du Comité d'audit

État du résultat net et des autres éléments du résultat global

Exercice clos le 31 mars 2023

| (en milliers de dollars canadiens) | Notes | 2023 | 2022 |
|--|-------|-------------------|------------|
| Produits tirés des services facturés | 13 | 160 682 \$ | 148 157 \$ |
| Frais de déplacement et décaissements recouvrés | — | 3 255 | 2 678 |
| Produits financiers | 13 | 1 756 | 482 |
| Produits totaux | — | 165 693 \$ | 151 317 \$ |
| Salaires et avantages du personnel | — | 140 834 | 123 749 |
| Charges opérationnelles et frais d'administration | 14 | 11 908 | 10 065 |
| Frais de déplacement et décaissements | — | 3 255 | 2 678 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 9 | 426 | 415 |
| Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation | 17 | 1 289 | 1 345 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 10 | 22 | 13 |
| Charges financières | 15 | 203 | 226 |
| Total des charges | — | 157 937 \$ | 138 491 \$ |
| Résultat net | — | 7 756 | 12 826 |
| Autres éléments du résultat global | | | |
| Gain actuariel sur l'obligation au titre des avantages du personnel ¹ | 12 | 2 387 | 4 680 |
| Résultat global | — | 10 143 \$ | 17 506 \$ |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

1 Ce poste des autres éléments du résultat global ne sera pas reclassé en résultat net.

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE

État des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 mars 2023

| (en milliers de dollars canadiens) | Capital-actions | Résultats non distribués | Total des capitaux propres |
|------------------------------------|-----------------|--------------------------|----------------------------|
| Solde au 31 mars 2021 | — | 12 454 \$ | 12 454 \$ |
| Résultat net | — | 12 826 | 12 826 |
| Autres éléments du résultat global | — | 4 680 | 4 680 |
| Solde au 31 mars 2022 | — | 29 960 \$ | 29 960 \$ |
| Résultat net | — | 7 756 | 7 756 |
| Autres éléments du résultat global | — | 2 387 | 2 387 |
| Solde au 31 mars 2023 | — | 40 103 \$ | 40 103 \$ |

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023

| (en milliers de dollars canadiens) | Notes | 2023 | 2022 |
|---|-------|--------------------|--------------------|
| Flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement | | | |
| Résultat net | — | 7 756 | 12 826 |
| Ajustements de rapprochement du résultat net aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement | | | |
| Charge au titre des avantages du personnel | 12 | 3 708 | 1 621 |
| Avantages du personnel versés | 12 | (731) | (706) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 9 | 426 | 415 |
| Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation | 17 | 1 289 | 1 345 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 10 | 22 | 13 |
| Amortissement des primes d'investissement | — | 30 | 34 |
| Perte à la cession d'immobilisations corporelles | — | — | 1 |
| Perte à la cession d'actifs au titre de droits d'utilisation | — | — | 4 |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement opérationnel | | | |
| Créances clients | — | (15 285) | (1 520) |
| Autres créances | — | 186 | (64) |
| Charges payées d'avance et autres actifs | — | (270) | 419 |
| Fournisseurs et dettes diverses | — | 2 780 | (1 718) |
| Produits comptabilisés d'avance | — | 14 | 1 285 |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement | — | (75) \$ | 13 955 \$ |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | | |
| Acquisition de placements | — | (20 940) | (13 255) |
| Rachat et cession de placements | — | 2 137 | 2 925 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 9 | (197) | (974) |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles | 10 | (12) | (33) |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement | | (19 012) \$ | (11 337) \$ |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | | |
| Remboursement d'obligations locatives | 17 | (1 268) | (1 332) |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement | | (1 268) \$ | (1 332) \$ |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice | — | (20 355) | 1 286 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice | — | 36 918 | 35 632 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice | — | 16 563 \$ | 36 918 \$ |

Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie : Voir la note 15

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes annexes

*Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens.
31 mars 2023*

Note 1 : description des activités et des objectifs

Construction de défense (1951) Limitée (la « Société ») a été constituée en 1951 en vertu de la *Loi sur les compagnies* en conformité avec les pouvoirs conférés par la *Loi sur la production de défense* et poursuit ses activités en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société a son siège au 350, rue Albert, Ottawa (Ontario), Canada. Il s'agit d'une société d'État mandataire nommée à la partie 1 de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). En 1980, dans le cadre du Programme de coordination de l'image de marque, la Société a reçu le titre d'usage « Construction de Défense Canada ». Depuis 1996, la Société relève du ministre des Services publics et de l'Approvisionnement.

Elle a pour mandat de fournir des services professionnels ainsi que des services d'approvisionnement, de construction, d'exploitation et d'entretien en appui à la défense du Canada. Ses services s'adressent surtout au ministère de la Défense nationale (MDN). La Société fournit également des services à l'Agence de logement des Forces canadiennes, au Centre de la sécurité des télécommunications, à Services partagés Canada et à Services publics et Approvisionnement Canada. Les produits de son exploitation sont tirés de la facturation d'honoraires et de frais en échange des services fournis.

En juillet 2015, la Société a reçu une directive (C.P. 2015-1113) au titre de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* lui enjoignant d'harmoniser, d'une manière qui soit conforme à ses obligations légales, ses politiques, lignes directrices, pratiques et autres instruments en matière de frais de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements avec ceux du Conseil du Trésor et de rendre compte de la mise en œuvre de la directive dans son prochain Plan d'entreprise. Au 31 mars 2017, la Société avait achevé l'harmonisation de ses politiques avec celles du Conseil du Trésor. Elle les actualisées par la suite en fonction des versions révisées des politiques du Conseil du Trésor.

Note 2 : mode de préparation et de présentation

La Société a préparé les présents états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil des normes comptables (CNC). Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société.

Les états financiers ont été établis sur une base de continuité d'exploitation, au coût historique, selon les méthodes comptables indiquées ci-dessous, sous réserve des exceptions autorisées par les IFRS et sauf indication contraire dans les présentes notes.

Les méthodes comptables, estimations et jugements significatifs entrés dans la préparation des présents états financiers sont présentés à la section correspondante des présentes notes. Ces méthodes comptables ont été appliquées à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

Selon les méthodes comptables de la Société décrites aux présentes, la direction est appelée à poser des jugements et à formuler des estimations et des hypothèses concernant la valeur comptable des actifs et des passifs qu'elle ne peut facilement déterminer à partir d'autres sources. Les estimations et les hypothèses s'y rattachant sont fondées sur les antécédents ainsi que sur d'autres facteurs considérés comme pertinents dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les jugements, les estimations et les hypothèses sont révisés à intervalles réguliers. Les révisions d'estimations comptables sont constatées au cours de la période où ces révisions sont apportées si ces révisions ont une incidence sur cette période uniquement, ou au cours de la période de révision et des périodes ultérieures si les révisions se répercutent sur les périodes courantes et subséquentes.

Note 3 : normes, modifications et interprétations

3.1 Normes comptables IFRS nouvelles et modifiées en vigueur pour l'exercice courant

L'International Accounting Standards Board (IASB) et l'IFRS Interpretations Committee (IFRIC) ont publié des prises de position comptables dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Aucune nouvelle norme émise ou modifiée à la date des présents états financiers n'a eu une incidence significative sur les informations ou les montants divulgués dans les présents états financiers.

3.2 Normes, modifications et interprétations non encore en vigueur et non appliquées

Au moment de l'autorisation de ces états financiers, la Société n'avait pas appliqué les normes comptables nouvelles et révisées suivantes de l'IFRS qui ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur : IAS 1—*Présentation des états financiers*, *Énoncé de pratique 2 sur l'importance relative (Making Materiality Judgements)* et IAS 8—*Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Ces trois normes modifiées exigeront la communication d'informations significatives plutôt que d'informations importantes sur la méthode comptable, définiront les estimations comptables et clarifieront la distinction entre les changements de méthodes comptables et les changements d'estimations comptables. Les modifications sont en vigueur pour la période annuelle de présentation de l'information de la Société ouverte à compter du 1^{er} janvier 2023 et peuvent être appliquées plus tôt. La Société a conclu que ses méthodes comptables et informations à fournir actuelles sont conformes aux normes modifiées et, par conséquent, ces modifications n'auront aucune incidence sur ses états financiers.

Note 4 : trésorerie et équivalents de trésorerie

Méthode comptable

La trésorerie correspond aux fonds en banque. La gestion de la trésorerie à sa juste valeur et le rendement qui en est tiré font l'objet d'une surveillance active. La trésorerie ne servant pas immédiatement de fonds de roulement est investie conformément à la politique de placement de la Société. Il n'existe aucune restriction quant à l'utilisation qui peut être faite de la trésorerie. Les équivalents de trésorerie comprennent les placements en espèces dans des comptes portant intérêt et des dépôts à terme, lesquels peuvent être rapidement rachetés sans pénalité ou qui sont émis pour une période égale ou inférieure à trois mois suivant la date d'acquisition.

Note 5 : créances clients

Méthode comptable

Les créances clients sont les montants que les clients doivent payer à la Société pour les services qu'elle leur fournit dans le cours normal de ses activités. Les créances clients sont classées dans les actifs courants si le paiement en est exigible à moins d'un an. Les créances clients sont initialement comptabilisées à la juste valeur, puis elles sont évaluées au coût amorti par la suite.

Estimations comptables et jugements

La Société applique le modèle simplifié d'IFRS 9, qui consiste à comptabiliser les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour toutes les créances client, car ces éléments n'ont pas de composante de financement importante. Par conséquent, la Société ne suit pas les variations du risque de crédit, mais comptabilise plutôt une provision pour pertes égale aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie à chaque date de clôture.

Pour mesurer les pertes de crédit attendues, les créances clients ont été évaluées collectivement, car elles présentent des caractéristiques de risque de crédit communes. Elles ont été regroupées en fonction du nombre de jours de retard, puisque toutes les créances clients sont réglées par le gouvernement du Canada et considérées dès lors comme recouvrables étant donné le profil de paiement du client.

Renseignements connexes

Les créances clients sont entièrement exigibles de parties liées (voir la note 18). Le délai de paiement pour les créances clients est habituellement de 30 jours.

Le classement chronologique des créances clients est le suivant :

| Créances client | 2023 | 2022 |
|---------------------------------------|------------------|------------------|
| Exigibles | 16 795 \$ | 14 832 \$ |
| En souffrance depuis 31 à 60 jours | 15 006 | 1 792 |
| En souffrance depuis 61 à 90 jours | 160 | 48 |
| En souffrance depuis 91 jours ou plus | — | 4 |
| Total des créances clients | 31 961 \$ | 16 676 \$ |

Note 6 : charges payées d'avance et autres actifs

Le tableau ci-après ventile les charges payées d'avance et autres actifs :

| Charges payées d'avance et autres actifs | 2023 | 2022 |
|---|-----------------|-----------------|
| Charges payées d'avance | 1 353 \$ | 1 086 \$ |
| Avances de frais de déplacement | 3 | 4 |
| Avances au personnel | 10 | 6 |
| Total des charges payées d'avance et autres actifs | 1 366 \$ | 1 096 \$ |

Note 7 : autres créances

Le tableau ci-après ventile les autres créances. Les créances liées aux salaires ont été produites lorsque la Société a instauré au cours de l'exercice 2015-2016, un paiement en arrérages des salaires pour tout son personnel rémunéré à la quinzaine. Ainsi, les employés payés à la quinzaine au moment du changement ont eu

droit à un paiement unique. La Société n'a pas comptabilisé ces versements au titre des charges salariales de 2015-2016, mais plutôt au titre des créances, étant donné qu'elle les recouvrera ultérieurement du personnel.

| Autres créances | 2023 | 2022 |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Créances liées aux salaires | 1 357 \$ | 1 511 \$ |
| Autres créances | 250 | 282 |
| Total des autres créances | 1 607 \$ | 1 793 \$ |

Note 8 : placements

Méthode comptable

Les placements sont composés d'actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe. La Société détient actuellement des obligations cotées, des certificats de placement garanti (CPG) et des

comptes de fonds communs de placement qui sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les placements détenus sont conformes à la politique de placement approuvée par le conseil d'administration. Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et portés au résultat pour l'exercice.

Renseignements supplémentaires

Les placements se composent d'obligations du Canada, des provinces et fédérales portant intérêt à des taux effectifs allant de 0,4 % à 4,3 % (taux d'intérêt nominaux allant de 0,5 % à 4,4 %), de CPG à des taux de 0,9 % à 4,9 % ainsi que de fonds communs de placement à taux variables. Les échéances des obligations s'échelonnent de juin 2023 à avril 2028 et celles des CPG, de juin 2023 à mars 2028, la Société ayant l'intention de détenir ces placements jusqu'à leur échéance. Les comptes de fonds communs de placement peuvent être liquidés à vue. Les valeurs comptables, évaluées au coût amorti et à la juste valeur de ces placements, sont présentées dans le tableau ci-après.

La juste valeur de ces placements peut être établie à partir : a) de cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1); b) de données d'entrée autres que des cours relevant du niveau 1 qui sont observables directement (c.-à-d. des prix) ou indirectement (des données dérivées de prix) concernant l'actif ou le passif (niveau 2); c) de données d'entrée sur l'actif ou le passif ne reposant pas sur des données de marché observables (données non observables) (niveau 3). La juste valeur des placements n'est pas établie à partir de données cotées sur un marché actif, mais plutôt déterminée à partir de cours sur un marché hors cote décentralisé, ce qui relève du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

La partie courante des placements est constituée d'instruments échéant à moins d'un an.

| Placements | 2023 | 2022 |
|-------------------------------|------------------|------------------|
| Partie courante | 7 057 \$ | 2 134 \$ |
| Partie non courante | 32 316 | 18 466 |
| Investissements totaux | 39 373 \$ | 20 600 \$ |

| Valeur comptable au coût amorti | 2023 | 2022 |
|----------------------------------|------------------|------------------|
| Obligations des Provinces | 9 336 \$ | 6 503 \$ |
| Obligations fédérales (note 18) | 1 001 | 1 001 |
| Certificats de placement garanti | 29 036 | 13 096 |
| Investissements totaux | 39 373 \$ | 20 600 \$ |

| Juste valeur | 2023 | 2022 |
|----------------------------------|------------------|------------------|
| Obligations des Provinces | 9 155 \$ | 6 344 \$ |
| Obligations fédérales (note 18) | 970 | 986 |
| Certificats de placement garanti | 29 183 | 13 155 |
| Investissements totaux | 39 308 \$ | 20 485 \$ |

| Au 31 mars 2023 Obligations | Taux d'intérêt effectif | Taux d'intérêt nominal | < 1 an | de 1 à 5 ans | > 5 ans | Total |
|-------------------------------------|-------------------------------|------------------------------|-----------------|------------------|-----------------|------------------|
| Obligations fédérales (note 18) | 1,7 % | 1,8% | — \$ | 1 001 \$ | — \$ | 1 001 \$ |
| Obligations des Provinces | 0,4% - 4,3 % | 0,5% - 4,4% | 787 | 6 536 | 2 013 | 9 336 |
| Certificats de placement garanti | 0,9% - 4,9 % | 0,9 % - 4,9 % | 6 270 | 22 766 | — | 29 036 |
| Total | — | — | 7 057 \$ | 30 303 \$ | 2 013 \$ | 39 373 \$ |

Note 9: immobilisations corporelles

Méthode comptable

Le matériel informatique, le mobilier et les agencements ainsi que les améliorations locatives sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire, de manière à réduire le coût diminué de la valeur résiduelle estimative de tels actifs. L'amortissement des actifs en construction ne commence pas tant que ceux-ci ne sont pas achevés et prêts à être utilisés. Les durées d'utilité ci-après servent au calcul de l'amortissement :

| | |
|--------------------------------|---|
| Matériel informatique | de 3 à 5 ans |
| Mobilier et agencements | 5 ans |
| Améliorations locatives | durée résiduelle du contrat de location |

Les estimations de durées d'utilité et de valeurs résiduelles et les modes d'amortissement sont révisés à la clôture de chaque exercice, et les variations attribuables aux révisions d'estimations sont comptabilisées de façon prospective.

Le profit ou la perte découlant de la vente ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, différence comptabilisée en charges opérationnelles et frais d'administration.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué de l'amortissement et des pertes de valeur, et font l'objet d'un test de dépréciation à chaque période comptable. Il y a comptabilisation d'une perte de valeur lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable. Une estimation de la valeur recouvrable est effectuée en présence d'indicateurs de dépréciation. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

Estimations comptables et jugements

Les immobilisations corporelles à durée d'utilité déterminée doivent être soumises à un test de dépréciation uniquement en présence d'indicateurs de dépréciation, présence sur laquelle la direction doit se prononcer à la clôture de chaque période comptable. Parmi les indicateurs de dépréciation possible auxquels pourrait s'intéresser la direction figurent les changements survenus dans l'usage courant ou prévu d'un actif donné, et son obsolescence ou sa dégradation matérielle.

Le test de dépréciation compare la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La détermination à la fois de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité d'un actif demande de la direction qu'elle estime soit la valeur de marché d'un actif et les coûts de sa sortie, soit les flux de trésorerie futurs liés à l'actif ou à l'unité génératrice de trésorerie, actualisés selon un taux d'actualisation approprié pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Un quelconque écart entre les estimations avancées pour ces variables et les valeurs réelles pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers, notamment pour ce qui est de déterminer s'il y a une perte de valeur et, le cas échéant, le montant de cette perte.

Principales sources d'incertitude relative aux estimations

Les principales sources d'incertitude relative aux estimations à la date de clôture qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants des états financiers au cours des 12 mois subséquents sont les suivantes :

- ▶ Les immobilisations, qui englobent les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, sont amorties sur leur durée d'utilité.
- ▶ Les durées d'utilité retenues reposent sur les meilleures estimations faites par la direction quant à la durée pendant laquelle elle s'attend à ce que la Société puisse utiliser ces biens.
- ▶ Les durées d'utilité des immobilisations sont revues chaque année en vue de déterminer si elles sont toujours appropriées.
- ▶ Toute révision des estimations de durées d'utilité se répercute sur la dotation aux amortissements et la valeur comptable future des immobilisations.

Les variations liées aux immobilisations corporelles sont présentées dans le tableau suivant.

| Immobilisations corporelles | Matériel informatique | Mobilier et agencements | Améliorations locatives | Total |
|--|-----------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------|
| Coût | | | | |
| Solde au 31 mars 2021 | 672 \$ | 1 167 \$ | 1 536 \$ | 3 375 \$ |
| Acquisitions | 124 | 167 | 175 | 466 |
| Cessions | (147) | (7) | — | (154) |
| Solde au 31 mars 2022 | 649 \$ | 1 327 \$ | 1 711 \$ | 3 687 \$ |
| Acquisitions | — | 105 | 182 | 287 |
| Cessions | — | (11) | — | (11) |
| Solde au 31 mars 2023 | 649 \$ | 1 421 \$ | 1 893 \$ | 3 963 \$ |
| Cumul des amortissements | | | | |
| Solde au 31 mars 2021 | 526 \$ | 683 \$ | 152 \$ | 1 361 \$ |
| Amortissements | 115 | 138 | 162 | 415 |
| Cessions | (147) | (6) | — | (153) |
| Solde au 31 mars 2022 | 494 \$ | 815 \$ | 314 \$ | 1 623 \$ |
| Amortissements | 73 | 147 | 206 | 426 |
| Cessions | — | (11) | — | (11) |
| Solde au 31 mars 2023 | 567 \$ | 951 \$ | 520 \$ | 2 038 \$ |
| Valeur comptable nette par catégorie d'actifs | | | | |
| Valeur comptable nette au 31 mars 2022 | 155 \$ | 512 \$ | 1 397 \$ | 2 064 \$ |
| Valeur comptable nette au 31 mars 2023 | 82 \$ | 470 \$ | 1 373 \$ | 1 925 \$ |

Les produits associés aux cessions survenues pendant les exercices clos n'étaient pas significatifs. Aucune perte de valeur n'a été observée au titre des immobilisations corporelles.

Note 10 : immobilisations incorporelles

Méthode comptable

Les immobilisations incorporelles correspondent aux logiciels utilisés dans le cadre des activités courantes. Lorsqu'un logiciel ne fait pas partie intégrante de la machine ou du matériel informatique auquel il est associé, il est comptabilisé séparément à titre d'immobilisation incorporelle. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées suivant le modèle du coût, selon lequel les coûts incorporés au coût de l'actif sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée. La durée d'utilité estimée d'un logiciel est de 3 à 10 ans.

Estimations comptables et jugements

Les immobilisations incorporelles subissent un test de dépréciation à chaque date de clôture. Il y a comptabilisation d'une perte de valeur lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable. Une estimation de la valeur recouvrable est effectuée en présence d'indicateurs de dépréciation. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

Renseignements connexes

Les immobilisations incorporelles se composent des logiciels acquis par la Société.

Les variations liées aux immobilisations incorporelles sont présentées dans le tableau suivant :

| Immobilisations incorporelles | Total |
|---|---------------|
| Coût | |
| Solde au 31 mars 2021 | 951 \$ |
| Acquisitions | 33 |
| Cessions | — |
| Solde au 31 mars 2022 | 984 \$ |
| Acquisitions | 12 \$ |
| Cessions | — |
| Solde au 31 mars 2023 | 996 \$ |
| Cumul des amortissements | |
| Solde au 31 mars 2021 | 934 \$ |
| Amortissements | 13 |
| Cessions | — |
| Solde au 31 mars 2023 | 947 \$ |
| Amortissements | 22 \$ |
| Cessions | — |
| Solde au 31 mars 2023 | 969 \$ |
| Valeur comptable nette | |
| Valeur comptable nette au 31 mars 2022 | 37 \$ |
| Valeur comptable nette au 31 mars 2023 | 27 \$ |

Aucune perte de valeur n'a été observée à l'égard des immobilisations incorporelles.

Note 11 : fournisseurs et dettes diverses

Renseignements connexes

Les fournisseurs et dettes diverses de la Société sont surtout constitués de montants exigibles pour des achats liés aux activités de la Société, de charges à payer au titre des congés annuels et des heures supplémentaires, ainsi que de cotisations sociales et taxes à la consommation. Le délai de paiement des comptes fournisseurs est habituellement de 30 jours.

| Fournisseurs et dettes diverses | 2023 | 2022 |
|--|------------------|------------------|
| Dettes fournisseurs (note 18) | 1 043 \$ | 788 \$ |
| Congés et heures supplémentaires à payer | 7 114 | 6 704 |
| Charges à payer | 7 463 | 5 463 |
| Taxes à la consommation à payer | 1 477 | 1 272 |
| Total des fournisseurs et dettes diverses | 17 097 \$ | 14 227 \$ |

Note 12 : avantages du personnel

Méthode comptable

Les membres du personnel bénéficient d'indemnités et d'avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi. Chaque année, des actuaires indépendants utilisent la méthode de répartition des prestations au prorata des services pour déterminer, par calcul actuariel, la charge au titre des avantages du personnel. Pour ce faire, ils formulent des hypothèses sur des facteurs comme les taux d'actualisation des obligations, les taux de mortalité prévus, les taux d'indemnisation futurs attendus et les taux tendanciels prévus des coûts de santé. Les écarts actuariels découlant du calcul de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global et inscrits à l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global.

La Société offre aux membres du personnel des avantages postérieurs à l'emploi, dont des régimes d'assurance-maladie complémentaire, de soins dentaires et d'assurance-vie libérée.

La Société offre des congés de maladie qui font partie des autres avantages du personnel. Les membres du personnel accumulent des crédits de congés de maladie qu'ils peuvent utiliser pour s'absenter du travail. Les congés de maladie accumulés ne sont pas payés au membre du personnel qui quitte le service de la Société. Le programme de congés de maladie a été réduit en avril 2022. La banque actuelle de congés de maladie accumulés des employés a été gelée pour une utilisation future. Le régime de congés de maladie a été remplacé par un régime de prestations d'invalidité de courte durée.

Essentiellement, tous les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « régime »), un régime contributif à prestations définies institué par voie législative et dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les membres du personnel, tout comme la Société, doivent cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de la période. En vertu des lois en vigueur, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser un supplément de cotisations visant à couvrir des insuffisances au titre de services passés ou des déficits de capitalisation du régime. En conséquence, les cotisations sont passées en charges au cours de l'exercice pendant lequel les employés ont rendu des services, et représentent le total de l'obligation au titre des prestations définies de la Société.

Estimations comptables et jugements

Pour déterminer les obligations au titre des prestations définies, la Société formule des hypothèses sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et d'autres avantages à long terme. La comptabilisation d'un régime à prestations définies vise à comptabiliser le coût des prestations à verser en fonction de la période approximative au cours de laquelle les services seront fournis par le personnel, ou encore à la survenance d'un fait générateur d'obligation ouvrant droit à des prestations prévues par le régime. Les principales hypothèses actuarielles utilisées par la Société pour évaluer l'obligation au titre des prestations et le coût des prestations sont les taux d'actualisation, les tables de mortalité, le taux tendanciel des coûts des soins de santé et le taux d'inflation, facteurs qui se répercutent sur le taux de croissance à long terme de la rémunération. La Société consulte au moins une fois l'an des actuaires externes avant de poser ces hypothèses. Une

quelconque révision de ces estimations fondamentales pourrait avoir une grande incidence sur l'obligation au titre des prestations définies, sur les besoins de capitalisation des régimes ainsi que sur les coûts des prestations de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme.

Renseignements connexes

12.1 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

Les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme représentent l'obligation de la Société relative au coût estimatif des congés de maladie de ses employés, des indemnités versées à certains employés à leur départ à la retraite ainsi que des prestations d'assurance-maladie, de soins dentaires et d'assurance-vie de son personnel retraité. Ce régime d'avantages sociaux n'est pas capitalisé et ne comporte pas d'actif, ce qui entraîne un déficit du régime qui équivaut à l'obligation au titre des prestations définies.

| Avantages du personnel | 2023 | 2022 |
|---|------------------|------------------|
| Partie courante | 2 403 \$ | 1 803 \$ |
| Partie non courante | 31 519 | 31 529 |
| Total des avantages du personnel | 33 922 \$ | 33 332 \$ |

La dernière évaluation actuarielle de la charge au titre des avantages du personnel remonte au 31 mars 2023. La prochaine évaluation actuarielle est prévue pour mars 2026 ou plus tôt au besoin.

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour l'évaluation des prestations de retraite et des prestations non liées à la retraite sont les suivantes :

| Hypothèses actuarielles | 2023 | 2022 |
|--|--|---------|
| Taux d'actualisation de l'obligation au titre des prestations projetées | 4,90 % | 4,00 % |
| | 5,50 % au 31 mars 2024 5,30 % au 31 mars 2025 5,00 % au 31 mars 2026 4,80 % au 31 mars 2027 4,5 % par la suite | |
| Taux de croissance générale de la rémunération | | 3,25 % |
| Taux tendanciel courant moyen pondéré du coût des soins de santé | 4,70 % | 4,80 % |
| Taux tendanciel ultime moyen pondéré du coût des soins de santé | 4,00 % | 4,00 % |
| Année où le taux tendanciel ultime du coût des soins de santé sera atteint | 2040 | 2040 |
| Table de mortalité | CPM2014 | CPM2014 |
| Échelle d'amélioration de la table de mortalité | MI-2017 | MI-2017 |
| Âge de la retraite | 65 | 65 |

Suivent les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies de l'exercice :

| Obligation au titre des avantages du personnel | 2023 | 2022 |
|--|------------------|------------------|
| Valeur de l'obligation à l'ouverture | 33 332 \$ | 37 097 \$ |
| Coût des services rendus au cours de la période | 1 747 | 2 034 |
| Intérêts sur la valeur actualisée de l'obligation | 1 389 | 1 318 |
| Gains actuariels | (1 815) | (4 831) |
| Coût des services passés | — | (1 580) |
| Paiements au titre des avantages du personnel | (731) | (706) |
| Valeur de l'obligation au titre des prestations définies à la clôture | 33 922 \$ | 33 332 \$ |

L'écart actuariel lié aux hypothèses financières tient compte des ajustements attribuables à l'incidence du taux d'actualisation appliqué à l'obligation au titre des avantages du personnel, aux ajustements des tendances d'utilisation, aux taux de participation et aux révisions des hypothèses sur les primes et le coût des médicaments.

La durée moyenne pondérée de l'obligation définie au titre des avantages est de 20 ans (19 ans en 2022).

Les montants comptabilisés dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global de l'exercice à l'égard de ce régime d'avantages sont les suivants :

| Charge au titre des avantages du personnel | 2023 | 2022 |
|---|-----------------|-----------------|
| Coût des services rendus au cours de la période | 1 747 \$ | 2 034 \$ |
| Intérêts sur la valeur actualisée de l'obligation | 1 389 | 1 318 |
| Écart actuariel comptabilisé pour l'exercice | 572 | (151) |
| Coût des services passés | — | (1 580) |
| Charge au titre des avantages du personnel | 3 708 \$ | 1 621 \$ |

Le montant comptabilisé dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global au titre de l'écart actuariel se ventile comme suit :

| Gain (écart) actuariel lié à l'obligation au titre des avantages du personnel | 2023 | 2022 |
|---|-----------------|-----------------|
| Gain actuariel lié aux hypothèses financières | 1 815 \$ | 4 831 \$ |
| Moins : l'écart actuariel comptabilisé pour l'exercice | (572) | 151 |
| Gain actuariel lié à l'obligation au titre des avantages du personnel | 2 387 \$ | 4 680 \$ |

12.2 Analyse de sensibilité

Bien que l'analyse de sensibilité ne tienne pas compte de la répartition, dans leur intégralité, des flux de trésorerie prévus au titre du régime, elle donne néanmoins une indication sur la sensibilité des principales hypothèses retenues. Toutes les autres hypothèses demeurant constantes par ailleurs, une augmentation hypothétique de un point de pourcentage des taux présumés ci-après ferait augmenter (ou diminuer)

l'obligation au titre des prestations définies de la valeur indiquée dans le tableau ci-après. Une diminution hypothétique de un point de pourcentage des taux présumés entraînerait à peu près le résultat contraire. La révision d'un facteur donné peut entraîner la révision d'un autre facteur et, de ce fait, amplifier ou atténuer certaines sensibilités. Les méthodes utilisées pour déterminer les sensibilités sont compatibles avec celles qui sont employées pour déterminer les obligations au titre des prestations définies.

| Incidence sur l'obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice | Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations définies | |
|---|---|-------------------|
| | Augmentation de 1 % | Diminution de 1 % |
| Incidence de la révision de l'hypothèse sur le taux d'actualisation | (6 004) \$ | 8 024 \$ |
| Incidence de la révision de l'hypothèse sur les échelles salariales | 182 \$ | (161) \$ |
| Incidence de la révision de l'hypothèse sur le taux tendanciel du coût des soins de santé | 7 540 \$ | (5 739) \$ |

En ce qui concerne les avantages du personnel, la Société envisage de comptabiliser en charges 3 995 \$ en 2024 au titre du coût des services rendus au cours de la période.

12.3 Prestations de retraite

Essentiellement, tous les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « régime »), un régime contributif à prestations définies institué par voie législative et dont le gouvernement du Canada est le promoteur. La Société et son personnel sont tenus d'y cotiser. Le président du Conseil du Trésor du Canada détermine le montant des cotisations patronales en se fondant sur un multiple des cotisations salariales prescrites. Le taux de cotisation général en vigueur à la clôture de l'exercice était de 9,8 % (9,5 % en 2022). Des cotisations totalisant 10 941 \$ (9 440 \$ en 2022) ont été comptabilisées dans les charges de l'exercice écoulé.

De par la loi, le gouvernement du Canada est tenu de verser les prestations prévues au régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans à un taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération. Les prestations de retraite sont coordonnées avec les prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec, et elles sont indexées à l'inflation.

Note 13 : comptabilisation des produits

Méthode comptable

Produits tirés des services facturés

La Société tire ses produits de la prestation de services à ses clients-partenaires. Les prestations assurées par la Société relèvent de six grands secteurs de services, à savoir :

- ▶ la passation de marchés, chargée de la planification des activités de demandes de soumissions et de passation de marchés, de l'établissement des documents d'appel d'offres, du processus de mise en marché, de l'évaluation des soumissions, de l'attribution des marchés et de la conduite des évaluations de marché;
- ▶ la gestion des marchés, chargée de l'administration du paiement des marchés, de la gestion des ordres de modification, de la gestion des risques, du contrôle des documents et des calendriers, de l'assurance et du contrôle de la qualité, de l'atténuation et du règlement des différends, de la gestion des réclamations, de l'évaluation des rendements et de la gestion des garanties;
- ▶ le soutien technique en matière de construction, responsable des activités de mise en service des projets et des services de traitement des paiements;
- ▶ la gestion de projets et de programmes, responsable de services qui peuvent aller d'affectations spéciales

dans le cadre du soutien procuré aux gestionnaires de projets du MDN jusqu'à la livraison de projets clés en main et la gestion de programmes;

- ▶ le soutien technique en matière d'environnement, chargé de l'exercice d'activités liées aux marchés de services écoénergétiques, aux évaluations environnementales, aux systèmes de gestion environnementale et aux travaux d'assainissement de sites contaminés ou renfermant des munitions explosives non explosées;
- ▶ le soutien technique en matière de biens immobiliers, chargé des fonctions de soutien opérationnel à la bonne marche des bâtiments et ouvrages du MDN, dont la prestation de services de gestion d'installations et de soutien technique, ainsi que des services d'achat et d'aliénation de biens immobiliers.

Les produits sont comptabilisés une fois que les services sont rendus. La Société touche les paiements de ses clients-partenaires selon un cycle de facturation mensuel conforme aux dispositions des accords sur les niveaux de service (ANS). Les ANS ont une durée équivalant à l'exercice financier ou moins, et ils sont renégo-ciés et signés chaque année, en fonction de la nature du financement pour les clients. Au cours d'un exercice financier, des ANS peuvent être révisés et de nouveaux ANS, conclus, s'il y a lieu.

Les ANS sont tarifés selon le temps de travail effectué (prix horaires) ou selon le forfait établi (prix forfaitaires). Dans le cas des ANS à prix horaires, les clients et la Société conviennent d'un certain nombre d'heures de service que le personnel de la Société s'engage à fournir au client durant l'année. Les services fournis au cours d'un mois donné sont facturés mensuellement au client à partir du temps réellement passé au travail et selon les taux de facturation convenus dans l'ANS en cause. En ce qui concerne les ANS à forfait, un montant fixe, convenu dans l'ANS, est facturé chaque mois au client. La plupart des ANS ont des modalités de paiement standard à 30 jours.

Il y a comptabilisation de produits comptabilisés d'avance lorsque le montant facturé aux clients-partenaires pour les services rendus est supérieur aux droits demandés en application de contrats de services à forfait. La Société a un droit de paiement inconditionnel quand elle a facturé conformément aux ANS à forfait. Les montants excédentaires seront comptabilisés en produits à mesure que les services seront rendus. Elle ne détient pas non plus, à la clôture de l'exercice, d'actifs liés à l'exécution de prestations avant la perception de paiements, étant donné que tous les ANS sont renégo-ciés chaque année.

La Société ne tire pas de produits de la vente de biens ni de la réception de dividendes ou de redevances.

Frais de déplacement et décaissements recouverts

La Société recouvre, auprès des clients, les frais de déplacement et décaissements engagés dans la prestation de services dans le cadre des ANS. Aucune majoration des coûts n'y est ajoutée.

Produits financiers

Les produits financiers sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice et la méthode du taux d'intérêt effectif.

Estimations comptables et jugements

Il y a satisfaction d'une obligation de prestation au moment où le service est rendu au client-partenaire qui, simultanément, touche et consomme les avantages procurés. En ce qui concerne les frais de déplacement et décaissements, l'obligation de prestation est considérée comme ayant été satisfaite dès que ces frais ont été engagés. La méthode utilisée pour mesurer une obligation de prestation satisfaite en fonction du temps écoulé est la méthode fondée sur les extrants (recensement des prestations assurées jusqu'à la date considérée).

Le prix de transaction des services rendus et des frais de déplacement et décaissements correspond au taux horaire que la Société fixe chaque année pour ses services et dont elle convient annuellement avec ses clients dans le cadre des accords fondés sur le temps

de travail. Les accords à forfait étant des contrats annuels, le prix des services et les frais de déplacement et décaissements qui en découlent sont convenus chaque année pour chaque contrat. Il n'y a ni contrepartie variable, ni obligations de retour, de remboursement ou autres.

Toute modification apportée à un contrat (que ce soit par remplacement ou par avenant) qui est liée au prix, à l'étendue des travaux ou aux frais de déplacement et décaissements donne lieu à sa comptabilisation prospective à titre de nouveau contrat.

Il n'y a pas de coûts liés à l'obtention ou à l'exécution d'un contrat avec un client qui nécessitent d'être inscrits à l'actif. Il n'y a pas non plus de commissions de vente ni d'autres coûts qui n'auraient pas déjà été engagés.

Les contrats de rémunération de prestations que la Société passe avec un client ne comportent pas de composante de financement.

Renseignements connexes

13.1 Information sectorielle et ventilée sur les produits

Pour l'analyse des résultats de la Société, la direction considère les produits (horaires ou forfaitaires) par région, par secteur d'activité et par type de marché. Le tableau ci-après ventile l'information sur les produits par source principale et par région.

| 2023 | Secteur d'activité | | | | | | |
|---|---------------------|---------------------------------------|---|----------------------|--|--|--------------------------------|
| Région | Gestion des marchés | Gestion des projets et des programmes | Soutien technique en matière de biens immobiliers | Passation de marchés | Soutien technique en matière de construction | Soutien technique en matière d'environnement | Total des produits, par région |
| Atlantique | 10 331 \$ | 4 433 \$ | 2 505 \$ | 1 965 \$ | 1 609 \$ | 3 588 \$ | 24 431 \$ |
| Québec | 11 335 | 5 410 | 2 322 | 1 660 | 1 368 | 1 949 | 24 044 |
| Capitale nationale | 7 312 | 14 419 | 6 626 | 634 | 428 | 1 947 | 31 366 |
| Ontario | 14 233 | 5 443 | 3 427 | 2 353 | 4 419 | 2 465 | 32 340 |
| Pacifique | 9 373 | 4 490 | 1 013 | 995 | 695 | 821 | 17 387 |
| Ouest | 12 693 | 5 944 | 1 819 | 3 082 | 947 | 1 090 | 25 575 |
| Siège social | 919 | 373 | 341 | 2 094 | 1 704 | 108 | 5 539 |
| Total des produits, par secteur d'activité | 66 196 \$ | 40 512 \$ | 18 053 \$ | 12 783 \$ | 11 170 \$ | 11 968 \$ | 160 682 \$ |

| 2022 | Secteur d'activité | | | | | | |
|---|---------------------|---------------------------------------|---|----------------------|--|--|--------------------------------|
| Région | Gestion des marchés | Gestion des projets et des programmes | Soutien technique en matière de biens immobiliers | Passation de marchés | Soutien technique en matière de construction | Soutien technique en matière d'environnement | Total des produits, par région |
| Atlantique | 9 727 \$ | 5 762 \$ | 1 729 \$ | 1 766 \$ | 987 \$ | 2 503 \$ | 22 474 \$ |
| Québec | 10 233 | 5 269 | 1 659 | 1 668 | 1 291 | 1 744 | 21 864 |
| Capitale nationale | 5 096 | 13 845 | 6 613 | 284 | 479 | 1 868 | 28 185 |
| Ontario | 12 944 | 5 825 | 2 873 | 2 284 | 6 147 | 2 175 | 32 248 |
| Pacifique* | 8 813 | 3 848 | 301 | 883 | 714 | 790 | 15 349 |
| Ouest* | 12 094 | 6 039 | 1 034 | 3 080 | 847 | 1 005 | 24 099 |
| Siège social | 556 | 158 | 23 | 1 710 | 1 491 | — | 3 938 |
| Total des produits, par secteur d'activité | 59 463 \$ | 40 746 \$ | 14 232 \$ | 11 675 \$ | 11 956 \$ | 10 085 \$ | 148 157 \$ |

*La Société a reclassé les données comparatives pour qu'elles soient cohérentes avec la présentation de l'année en cours.

Le tableau ci-après ventile l'information sur les produits par région et par type de marché.

Produits horaires

| Région | 2023 | 2022 |
|------------------------------------|------------------|------------------|
| Atlantique | 5 430 \$ | 4 699 \$ |
| Québec | 7 489 | 7 396 |
| Capitale nationale | 26 484 | 24 103 |
| Ontario | 8 258 | 9 711 |
| Pacifique* | 5 573 | 5 407 |
| Ouest* | 5 164 | 4 830 |
| Siège social | 2 680 | 2 438 |
| Total des produits horaires | 61 078 \$ | 58 584 \$ |

*La Société a reclassé les données comparatives pour qu'elles soient cohérentes avec la présentation de l'année en cours.

Produits forfaitaires

| Région | 2023 | 2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Atlantique | 19 001 \$ | 17 775 \$ |
| Québec | 16 555 | 14 468 |
| Capitale nationale | 4 882 | 4 082 |
| Ontario | 24 082 | 22 537 |
| Pacifique* | 11 814 | 9 942 |
| Ouest* | 20 411 | 19 269 |
| Siège social | 2 859 | 1 500 |
| Total des produits forfaitaires | 99 604 \$ | 89 573 \$ |
| Produits totaux | 160 682 \$ | 148 157 \$ |

*La Société a reclassé les données comparatives pour qu'elles soient cohérentes avec la présentation de l'année en cours.

Au 31 mars 2023, 1 299 \$ (1 285 \$ en 2022) en produits comptabilisés d'avance se rapportaient à des obligations de prestation non satisfaites. La direction s'attend à ce que le solde soit comptabilisé comme des produits au cours de la prochaine période visée. Les variations des produits comptabilisés d'avance sont présentées dans le tableau suivant :

| Produits comptabilisés d'avance | 2023 | 2022 |
|--|-----------------|-----------------|
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 1 285 \$ | — \$ |
| Comptabilisation des produits comptabilisés d'avance | (473) | — |
| Montants facturés et produits comptabilisés d'avance | 487 | 1 285 |
| Solde à la clôture de l'exercice | 1 299 \$ | 1 285 \$ |

13.2 Produits financiers

Les produits financiers sont principalement tirés des fonds en banque et des placements.

| Revenus : | 2023 | 2022 |
|--|-----------------|---------------|
| Produits d'intérêts sur les dépôts bancaires | 1 226 \$ | 231 \$ |
| Intérêt sur les placements | 519 | 239 |
| Autres produits d'intérêts | 11 | 12 |
| Total des produits financiers | 1 756 \$ | 482 \$ |

Note 14 : charges opérationnelles et frais d'administration

Les charges opérationnelles et frais d'administration pour l'exercice sont présentés dans le tableau suivant :

| Charges opérationnelles et frais d'administration | 2023 | 2022 |
|--|------------------|------------------|
| Infonuagique | 2 039 \$ | 1 850 \$ |
| Entretien de logiciels | 1 582 | 1 430 |
| Services professionnels | 1 295 | 1 478 |
| Formation et perfectionnement des employés | 1 030 | 688 |
| Charges opérationnelles liées aux installations louées | 960 | 855 |
| Location de matériel | 872 | 1 063 |
| Communications téléphoniques et données | 752 | 846 |
| Services, fournitures et matériel de bureau | 671 | 540 |
| Matériel informatique | 594 | 46 |
| Déplacement | 558 | 26 |
| Services et communications clients | 403 | 430 |
| Mobilier et agencements | 303 | 225 |
| Recrutement | 252 | 105 |
| Réinstallation de personnel | 191 | 170 |
| Hébergement | 160 | 30 |
| Abonnements et adhésions | 91 | 94 |
| Logiciels | 81 | 135 |
| Poste et transport de marchandises | 35 | 26 |
| Autres | 27 | 21 |
| Améliorations locatives | 12 | 7 |
| Total des charges opérationnelles et frais d'administration | 11 908 \$ | 10 065 \$ |

Note 15 : renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

| Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | 2023 | 2022 |
|--|----------|--------|
| Charges d'intérêts sur les obligations locatives | 203 \$ | 226 \$ |
| Produit d'intérêts sur les dépôts bancaires | 1 226 \$ | 231 \$ |
| Produit d'intérêts sur les placements | 519 \$ | 239 \$ |
| Acquisition d'immobilisations corporelles non payée | 92 \$ | 2 \$ |

Note 16 : instruments financiers et gestion des risques connexes

Méthode comptable

Comptabilisation et évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument considéré. Les actifs financiers et passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur. Les coûts de transactions qui découlent directement de l'acquisition ou de l'émission d'actifs financiers et de passifs financiers (autres que des actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont additionnés à la juste valeur des actifs ou passifs financiers ou en sont déduits, suivant le cas, à la comptabilisation initiale. Les coûts de transactions découlant directement de l'acquisition d'actifs financiers ou de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

Classement des actifs financiers

À sa naissance, un actif financier est classé au coût amorti ou à la juste valeur.

Un actif financier se qualifie pour une évaluation au coût amorti uniquement s'il réunit les deux conditions suivantes :

- ▶ l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs en vue d'en tirer des flux de trésorerie contractuels;
- ▶ les clauses contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates convenues, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement aux paiements du principal et des intérêts sur l'encours.

Dès lors qu'un actif financier ne réunit pas ces deux conditions, il est évalué à la juste valeur.

La Société évalue le modèle économique au niveau de l'actif, étant donné que cela rend mieux compte de la façon dont les activités sont gérées et dont l'information est fournie à la direction.

Au moment d'évaluer si un actif est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs en vue d'en tirer des flux de trésorerie contractuels, la Société tient compte :

- ▶ des politiques et objectifs établis par la direction relativement à l'actif, et du fonctionnement de ces politiques dans la pratique;

- ▶ du mode d'évaluation du rendement de l'actif par la direction;
- ▶ de la fréquence des ventes d'actifs prévues;
- ▶ du fait que les actifs vendus sont soit détenus pendant une période prolongée par rapport à leur échéance contractuelle, soit vendus peu de temps après leur acquisition.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ne relèvent pas d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs en vue d'en tirer des flux de trésorerie contractuels.

Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier uniquement quand expirent les droits contractuels aux flux de trésorerie qui y sont rattachés, ou qu'elle transfère la propriété ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont inhérents à une autre entité.

Classement des passifs financiers

La Société classe ses passifs financiers selon qu'ils sont évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Un passif financier est classé à la juste valeur par le biais du résultat net lorsque ce passif financier est détenu à des fins de transaction ou lorsqu'il est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

À la date de clôture, la Société n'avait désigné aucun passif financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Un passif financier est classé comme détenu à des fins de transaction selon les mêmes critères que pour un actif financier classé comme détenu à des fins de transaction.

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés à la juste valeur, et les profits ou pertes constatés à la réévaluation sont inscrits en résultat net. La juste valeur est déterminée de la manière décrite ci-après.

Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier uniquement lorsque les obligations de la Société s'y rattachant s'éteignent, sont annulées ou viennent à expiration.

Classement des actifs et passifs financiers

Le classement du tableau ci-après a été appliqué uniformément à tous les exercices visés par les présents états financiers.

| Actifs et passifs financiers | Classement | Évaluation subséquente |
|---|---|---|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | Juste valeur par le biais du résultat net | Juste valeur par le biais du résultat net |
| Placements | Coût amorti | Coût amorti |
| Créances clients | Coût amorti | Coût amorti |
| Autres créances | Coût amorti | Coût amorti |
| Autres actifs | Coût amorti | Coût amorti |
| Fournisseurs et dettes diverses | Coût amorti | Coût amorti |

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou qui serait payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La Société établit la juste valeur en fonction des prix cotés sur un marché actif, lorsqu'il y en a. Si le marché n'est pas actif, la Société établit la juste valeur par des techniques d'évaluation, notamment en se fondant sur des transactions récentes entre des parties bien informées et consentantes réalisées dans des conditions normales de concurrence, s'il y en a.

La meilleure preuve de la juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est le prix de transaction, à savoir la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Lorsque le prix de transaction constitue la meilleure preuve de la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale, l'instrument financier est initialement évalué à ce prix.

Détermination et évaluation de la perte de valeur

À chaque date de clôture, la Société détermine s'il existe des preuves objectives que la valeur de ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti a pu s'être dépréciée. Un actif financier est considéré comme étant déprécié dès lors qu'il existe des preuves objectives qu'une perte de valeur est survenue après sa comptabilisation initiale.

IFRS 9 s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti et aux actifs contractuels, et demande de la Société qu'elle prenne en compte des facteurs comme des données historiques, courantes et prospectives au moment de calculer les pertes de crédit attendues liées à ces créances. En ce qui concerne ses créances clients et autres créances, la provision au titre des pertes de crédit attendues est établie selon l'approche simplifiée, qui part des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La Société détermine les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à partir des taux de radiation historiques et des informations prospectives ayant servi à déterminer s'il y a eu détérioration du crédit, soit au niveau de l'entité considérée, soit au niveau macro-économique. Le montant de la provision correspond à la différence entre la valeur comptable brute des créances et les estimations de flux de trésorerie futurs. Les pertes de crédit et les recouvrements subséquents sont comptabilisés dans les charges opérationnelles et frais d'administration. La Société ne s'attend pas à des pertes de crédit au titre d'actifs comme les créances clients, étant donné que ses radiations historiques sont nulles, et que ses clients jouissent d'une cote de solvabilité de AAA auprès de l'agence de notation DBRS. Ainsi, la Société a-t-elle conclu qu'aucune dépréciation de ses actifs financiers n'était requise au titre d'IFRS 9. Elle réévaluera chaque année sa provision pour pertes de crédit attendues.

À l'exception des placements, la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers est proche de leur juste valeur en raison de la courte durée à courir jusqu'à l'échéance. La juste valeur des placements est indiquée à la note 8.

Les instruments financiers autres que ceux qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur et pour lesquels la juste valeur est proche de la valeur comptable doivent être comptabilisés à la juste valeur et classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui rend compte de l'importance relative des données d'entrée dont part leur évaluation, comme suit :

- ▶ Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- ▶ Niveau 2 : données d'entrée autres que des prix cotés relevant du niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif considéré soit directement (à partir de prix), soit indirectement (à partir de données dérivées de prix).
- ▶ Niveau 3 : données d'entrée sur l'actif ou le passif ne reposant pas sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

L'évaluation de la juste valeur de la trésorerie est classée comme relevant du niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs aux 31 mars 2023 et 2022.

Renseignements connexes

16.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier ne s'acquitte pas de ses obligations au titre de cet instrument financier. La valeur comptable des actifs financiers exposés au risque de crédit était de 89 517 \$ au 31 mars 2023 (75 997 \$ au 31 mars 2022) et représentait l'exposition maximale de la Société au risque de crédit. Comme la Société n'a pas recours à des dérivés de crédit ni à des instruments similaires pour atténuer ce risque, le risque maximal équivaut à la pleine valeur comptable ou nominale de l'actif financier. La Société cherche à atténuer le plus possible le risque de crédit lié à la trésorerie en ne déposant ses fonds qu'au près d'établissements financiers de bonne réputation et de grande qualité. La Société n'est pas vraiment exposée au risque de crédit lié à ses créances clients, étant donné qu'elles sont toutes exigibles du gouvernement du Canada. Elle est exposée à un risque de concentration des créances clients avec le ministère de la Défense nationale, tel que décrit à la note 18. Compte tenu des taux de défaut de paiement observés dans le passé et de l'analyse chronologique des créances figurant à la note 5, Créances clients, la Société évalue la provision pour perte sur les créances clients (en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie) à un montant de zéro \$ (zéro \$ le 31 mars 2022). Les autres actifs sont formés des soldes d'avances sur frais de déplacement consentis à des membres du personnel et de prêts aux employés pour l'achat d'ordinateurs. Les charges payées d'avance ne sont pas incorporées aux autres actifs.

| 2023 | Juste valeur par le biais du résultat net | Coût amorti | Valeur comptable totale |
|---|---|------------------|-------------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 16 563 \$ | — \$ | 16 563 \$ |
| Placements | — | 39 373 | 39 373 |
| Créances clients | — | 31 961 | 31 961 |
| Autres créances | — | 1 607 | 1 607 |
| Autres actifs | — | 13 | 13 |
| Total des actifs financiers | 16 563 \$ | 72 954 \$ | 89 517 \$ |

| 2022 | Juste valeur par le biais du résultat net | Coût amorti | Valeur comptable totale |
|---|---|------------------|-------------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 36 918 \$ | — \$ | 36 918 \$ |
| Placements | — | 20 600 | 20 600 |
| Créances clients | — | 16 676 | 16 676 |
| Autres créances | — | 1 793 | 1 793 |
| Autres actifs | — | 10 | 10 |
| Total des actifs financiers | 36 918 \$ | 39 079 \$ | 75 997 \$ |

16.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations financières. La valeur comptable des passifs financiers au titre des fournisseurs et dettes diverses se chiffrait à 8 506 \$ au 31 mars 2023 (6 251 \$ en 2022) et représentait l'exposition maximale de la Société. La Société gère son risque de liquidité en contrôlant et gérant ses flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ainsi qu'aux activités d'investissement prévues. Le risque de liquidité est faible, étant donné que la Société n'a aucun instrument de créance et qu'elle tire ses flux de trésorerie des services qu'elle fournit au gouvernement

du Canada. Tous les comptes fournisseurs et dettes diverses arrivent à échéance en moins de six mois. Les fournisseurs et dettes diverses comprennent les soldes dus aux fournisseurs. Les taxes à la consommation à payer et les congés et heures supplémentaires à payer ne sont pas comprises dans les comptes fournisseurs et dettes diverses. De plus, au 31 mars 2023, les actifs financiers de la Société ont dépassé son passif financier de 81 011 \$ (69 746 \$ en 2022).

Le tableau suivant indique l'échéancier des passifs financiers contractuels, y compris les paiements d'intérêts estimés :

| 2023 | Valeur comptable | Flux de trésorerie contractuels | < 6 mois | > 6 mois |
|---------------------------------|------------------|---------------------------------|----------|----------|
| Fournisseurs et dettes diverses | 8 506 \$ | 8 506 \$ | 8 506 \$ | — \$ |
| Passifs financiers | 8 506 \$ | 8 506 \$ | 8 506 \$ | — \$ |

| 2022 | Valeur comptable | Flux de trésorerie contractuels | < 6 mois | > 6 mois |
|---------------------------------|------------------|---------------------------------|----------|----------|
| Fournisseurs et dettes diverses | 6 251 \$ | 6 251 \$ | 6 251 \$ | — \$ |
| Passifs financiers | 6 251 \$ | 6 251 \$ | 6 251 \$ | — \$ |

16.3 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. De par leur nature et leurs caractéristiques sous-jacentes, les actifs et passifs financiers de la Société ne sont pas exposés aux fluctuations du risque de change ou de l'autre risque de prix.

La Société s'expose aux fluctuations des taux d'intérêt sur ses placements. Au 31 mars 2023, tous les placements (39 373 \$) étaient constitués d'instruments à taux fixe (20 600 \$ en 2022). Des fluctuations des taux d'intérêt pourraient se répercuter sur la juste valeur de ces instruments, La direction compte néanmoins les détenir jusqu'à leur échéance. La Société a établi que le risque de marché à cet égard était négligeable.

Note 17 : contrats de location

Méthode comptable

Preneur

À la naissance du contrat, la Société évalue si le contrat est ou renferme un contrat de location en se fondant sur la nature du contrat, à savoir s'il donne le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une certaine période en échange d'une contrepartie. La Société a choisi d'appliquer la mesure de simplification qui consiste à comptabiliser chaque composante locative et composante non locative comme une composante locative unique. La Société reconnaît un actif lié au droit d'utilisation et une obligation locative au début du contrat de location. L'actif lié au droit d'utilisation représente au départ un montant correspondant à l'obligation locative, ajusté en fonction des loyers payés au début du contrat ou avant cette date, des coûts directs initialement engagés et de tous frais estimatifs à engager dans le démantèlement et l'enlèvement de l'actif sous-jacent, ou dans la restauration de l'actif sous-jacent ou du site sur lequel il est situé, moins tout incitatif à la location reçu.

Les actifs sont amortis à la fin de la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation ou à la fin du contrat, selon la première éventualité, au moyen de la méthode linéaire, car cette méthode permet de rendre le plus fidèlement possible le mode de consommation prévu des avantages économiques futurs.

La durée du contrat de location comprend les périodes couvertes par une option de prolongation si la Société est raisonnablement certaine d'exercer cette option. La durée des contrats de location (y compris les options de renouvellement) va de deux à 18 ans pour les locaux à bureaux et les locaux partagés (en colocation). De plus, l'actif au titre du droit d'utilisation est réduit périodiquement des pertes de valeur éventuelles, et ajusté en fonction de certaines réévaluations de l'obligation locative.

Cette obligation locative est d'abord calculée selon la valeur des loyers non payés au début du contrat, actualisée au taux d'intérêt implicite dans le contrat ou, s'il n'est pas aisé de déterminer ce taux, au taux d'emprunt marginal de la Société. De façon générale, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré au 31 mars 2023 était de 3,05 % (2,83 % en 2022).

Les paiements de loyer variables non liés à un indice ou un taux ne sont pas inclus dans l'évaluation de l'obligation locative. L'obligation locative est calculée au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyer futurs découlant d'une modification d'un indice ou d'un taux, quand la Société réévalue le montant à payer en vertu d'une garantie de valeur résiduelle, ou si elle décide de changer d'option (acquisition, prolongation ou résiliation) ou s'il y a une modification dans la durée du contrat. Quand l'obligation locative est ainsi recalculée, on ajuste la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou on l'inscrit en résultat net si cette valeur correspond à zéro.

Bailleur

Les contrats de location dont la Société est partie à titre de bailleur sont classés comme un contrat de location-financement ou un contrat de location simple. Lorsque les termes du contrat transfèrent la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété au preneur, le contrat est classé comme un contrat de location-financement. Tous les autres contrats de location sont considérés comme des contrats de location simple.

Lorsque le bailleur est un bailleur intermédiaire, la location principale et la sous-location sont comptabilisées en deux contrats distincts. Le contrat de sous-location est classé comme un contrat de location-financement ou un contrat de location simple par rapport à l'actif au titre du droit d'utilisation découlant du contrat de location principale.

Les revenus locatifs découlant des contrats de location simple sont comptabilisés selon la méthode linéaire pendant la durée du contrat pertinent.

Les coûts directs initialement engagés dans la négociation et l'établissement d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés en mode linéaire sur la durée du contrat.

Ce classement est réévalué en cas de modification des conditions de location.

Estimations comptables et jugements

La Société est partie à certains accords, qui obligent la direction à déterminer si le contrat est ou renferme un contrat de location en se fondant sur la nature du contrat, à savoir s'il donne le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une certaine période en échange d'une contrepartie. La Société fixe son taux d'emprunt marginal en ajustant le taux sans risque en fonction de la durée du contrat de location et du rendement régional des biens immobiliers. Le taux d'emprunt marginal est mis à jour lorsqu'il y a des modifications au contrat de location et ajusté pour chaque nouvelle location.

17.1 Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation de la Société comprennent les locaux à bureaux, les installations pour le matériel informatique (entrepôt de données) et les imprimantes multifonctionnelles. Les options de prolongation sont prises en compte dans les évaluations des obligations locatives lorsqu'il est raisonnablement certain que la Société les exercera.

Les variations des actifs au titre de droits d'utilisation sont présentées dans le tableau suivant :

| Actifs au titre de droits d'utilisation | Location de locaux à bureaux | Location d'entrepôts de données | Total des actifs au titre de droits d'utilisation |
|---|------------------------------|---------------------------------|---|
| Solde au 31 mars 2021 | 7 574 \$ | 407 \$ | 7 981 \$ |
| Acquisitions | 456 | — | 456 |
| Amortissements | (1 223) | (122) | (1 345) |
| Cessions | (59) | — | (59) |
| Solde au 31 mars 2022 | 6 748 \$ | 285 \$ | 7 033 \$ |
| Acquisitions | 452 | — | 452 |
| Amortissements | (1 167) | (122) | (1 289) |
| Cessions | — | — | — |
| Solde au 31 mars 2023 | 6 033 \$ | 163 \$ | 6 196 \$ |

17.2 Obligations locatives

| Obligations locatives | 2023 | 2022 |
|--|-----------------|-----------------|
| Partie courante | 1 310 \$ | 1 278 \$ |
| Partie non courante | 5 287 | 6 135 |
| Total des obligations locatives | 6 597 \$ | 7 413 \$ |

| Obligations locatives | Total |
|------------------------------|-----------------|
| Solde au 31 mars 2021 | 8 344 \$ |
| Acquisitions | 456 |
| Cessions | (55) |
| Paiements | (1 558) |
| Charges d'intérêts | 226 |
| Solde au 31 mars 2022 | 7 413 \$ |
| Acquisitions | 452 |
| Paiements | (1 471) |
| Charges d'intérêts | 203 |
| Solde au 31 mars 2023 | 6 597 \$ |

Suivent les flux de trésorerie contractuels non actualisés liés aux obligations locatives au 31 mars 2023 :

| Période contractuelle | Total |
|-----------------------|-----------------|
| Un an ou moins | 1 484 \$ |
| De 1 à 2 ans | 869 \$ |
| De 2 à 5 ans | 2 508 \$ |
| Plus de 5 ans | 2 291 \$ |
| Total | 7 152 \$ |

Les charges relatives aux paiements de loyer variables non comprises dans le calcul des obligations locatives étaient de 960 \$ (855 \$ en 2022). Ces charges correspondent aux charges opérationnelles, aux impôts fonciers et aux frais d'assurance. Il n'y a pas eu de charges liées à des contrats de location à court terme, et les charges relatives aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont négligeables. Le total des sorties de trésorerie pour les contrats de location était de 2 431 \$ (2 413 \$ en 2022), dont 1 268 \$ (1 332 \$ en 2022) de paiements de capital sur les obligations locatives.

La Société a signé un contrat de location pour son nouveau bureau régional du Pacifique le 30 août 2022. Des améliorations locatives sont nécessaires avant que la Société n'occupe les locaux et devraient être effectuées d'ici juillet 2023. La Société s'engage à respecter un bail de cinq ans avec un flux de trésorerie non actualisé de 591 \$.

Note 18 : transactions et soldes avec des parties liées

La Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada selon le principe de la propriété commune. La Société conclut des transactions avec ces entités dans le cours normal des activités s'inscrivant dans son mandat. Ces transactions sont évaluées à la juste valeur, c'est-à-dire au montant réel de la contrepartie donnée ou reçue pour les services fournis. Les produits que la Société tire de ses services se chiffrent à 160 682 \$ (148 157 \$ en 2022) et proviennent des services fournis à des entités appartenant au gouvernement du Canada. Les créances et les dettes des parties liées qui sont incluses dans les créances clients et les comptes fournisseurs et autres dettes, respectivement, sont les suivantes :

| Créances et dettes des parties liées | 2023 | 2022 |
|--|------------------|------------------|
| Créances : | | |
| Ministère de la Défense nationale (MDN) | 30 007 \$ | 15 423 \$ |
| Agence de logement des Forces canadiennes | 1 749 | 1 045 |
| Centre de la sécurité des télécommunications | 150 | 171 |
| Services partagés Canada | 55 | 37 |
| Total | 31 961 \$ | 16 676 \$ |
| Dettes : | | |
| Services partagés Canada | 4 | 7 |
| Ministère de la Justice | 153 | 393 |
| Total | 157 \$ | 400 \$ |

La Société a engagé des charges à l'égard d'autres ministères du gouvernement du Canada. Ces transactions ont totalisé 920 \$ (1 321 \$ en 2022) et aucune partie de ce montant ne se rapporte à l'exercice précédent. Sur ces dépenses, la Société a recouvré 828 \$ (1 206 \$ en 2022) du MDN.

Conformément au protocole d'entente conclu entre le MDN et la Société, le MDN doit fournir sans frais des locaux à bureaux au personnel de la Société assurant la prestation de services dans les bases et au sein des escadres du MDN et à d'autres emplacements. Lorsque de tels locaux ne sont pas fournis ou que le personnel de la Société assurant la prestation des services ne peut

occuper des installations du MDN, la Société recouvre ses frais de logement sous forme de décaissements remboursables ou à même le tarif horaire fixé pour les services fournis.

Le 2 mars 2022, la Société a acheté pour 1 002 \$ une obligation émise par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). La Société a réalisé des produits financiers de 18 \$ au cours de l'exercice (5 \$ en 2022). Des intérêts à recevoir de 5 \$ (5 \$ en 2022) sont inclus dans les autres créances.

18.1 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes (dont les membres du conseil d'administration) ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, que ce soit de manière directe ou indirecte. La rémunération des principaux dirigeants s'établit comme suit :

| Rémunération des principaux dirigeants | 2023 | 2022 |
|---|-----------------|-----------------|
| Avantages à court terme | 5 355 \$ | 4 429 \$ |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 676 | 473 |
| Total de la rémunération des principaux dirigeants | 6 031 \$ | 4 902 \$ |

Note 19 : gestion du capital

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif d'assurer la continuité de son exploitation et de remplir son mandat, de générer une trésorerie suffisante pour répondre à ses besoins de fonctionnement et d'investissement prévisionnels, et de s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance.

Au moment de déterminer le montant des réserves de trésorerie à constituer pour les besoins de son fonctionnement, la Société évalue les risques liés à la planification et au fonctionnement qui sont inhérents à ses activités et, notamment, le risque associé aux variations imprévues, mais possibles, du budget ou de l'échéancier des dépenses relatives aux projets de construction du MDN. Elle surveille en permanence ses niveaux de trésorerie et, au moment de tarifier ses services futurs, elle tient compte des excédents ou des insuffisances qui peuvent à l'occasion se produire pendant certaines périodes d'activité. Le capital de la Société est formé de ses résultats non distribués.

Note 20 : fiscalité

En vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la Société n'est pas assujettie à l'impôt des sociétés.

Note 21 : passifs éventuels

Méthode comptable

Les provisions sont des obligations financières de la Société dont le montant ou l'échéance sont incertains. Des provisions sont constituées lorsque sont réunies

les conditions suivantes : a) la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) attribuable à un événement passé; b) une sortie de ressources sera vraisemblablement nécessaire pour régler cette obligation; c) le montant peut en être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas remplies, aucune provision ne doit être comptabilisée, et un passif éventuel est inscrit.

Estimations comptables et jugements

Pour déterminer si un montant doit être provisionné à titre de passif, la direction doit exercer son jugement en vue d'établir si la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera requise pour éteindre cette obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Pour le déterminer, la direction peut se fonder sur ses propres antécédents, sur les précédents survenus hors de son cadre ainsi que sur les avis et opinions de ses conseillers juridiques. Si la direction conclut que ces trois conditions sont réunies, elle doit constituer une provision pour cette obligation. Autrement, elle doit présenter un passif éventuel dans les notes annexes aux états financiers si elle juge qu'une quelconque de ces trois conditions n'est pas remplie, à moins que la probabilité d'une sortie de ressources pour ce règlement ne soit faible.

Une provision est comptabilisée dès qu'il est établi par la direction que la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera requise pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Pour établir une estimation fiable de l'obligation, la direction pose des hypothèses sur le montant et la probabilité des sorties de ressources, leurs échéances et le taux d'actualisation approprié à appliquer. Les facteurs qui peuvent influencer sur ces hypothèses sont, notamment, la nature de la provision, l'existence d'un montant réclamé, les avis ou opinions de conseillers juridiques ou autres, l'expérience de circonstances analogues et une décision de la direction de la Société quant à la manière dont celle-ci entend régler l'obligation. Les montants et les échéances réels des sorties de trésorerie pourraient ne pas correspondre aux hypothèses posées, et cet écart pourrait se répercuter de manière significative sur les états financiers futurs, ce qui pourrait, à terme, nuire au résultat d'exploitation, à la situation financière et à la trésorerie de la Société.

21.1 Litiges

Le nombre et la valeur des actions en justice intentées à l'encontre de la Société aux termes de dispositions contractuelles illustrent bien les efforts qu'elle déploie pour régler les différends contractuels. Au 31 mars 2023, 12 réclamations étaient en cours,

pour une valeur totalisant 14 557 \$. Celles-ci étaient liées à des marchés que CDC avait mis en place pour le compte de ses clients-partenaires. Au 31 mars 2022, 15 réclamations étaient en cours, pour une valeur totalisant 21 338 \$.

Conformément au protocole d'entente passé avec la Société, le MDN assume les risques juridiques et financiers associés aux réclamations qui découlent de marchés intervenus entre des tiers et la Société. Aussi n'encourt-elle aucun risque financier associé au règlement de ces réclamations contractuelles et n'a-t-elle donc pas jugé opportun de constituer une provision pour litiges dans ses états financiers.

De plus, au 31 mars 2023, d'autres réclamations non liées au MDN, pour lesquelles la sortie de ressources nécessaires pour régler l'obligation ne peut être estimée ou n'est pas probable pour le moment, étaient en cours. Aucun montant n'avait été comptabilisé relativement à ces réclamations au 31 mars 2023.



CONSTRUCTION
DE DÉFENSE
CANADA



DEFENCE
CONSTRUCTION
CANADA

www.cdc-dcc.gc.ca